



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2022

Commission des finances du 1^{er} mars 2022

SOMMAIRE

Références légales	P.3
INTRODUCTION	P.4
TITRE 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT	P.6
1-1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	P.6
1-1-1 / Evolution des charges à caractère général et autres charges de gestion courante	P.7
1-1-2 / Données relatives aux ressources humaines	P.9
1-2 / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	P.15
1-2-1/ Evolution des principales recettes de fonctionnement	P.16
1-2-2 / Point sur la fiscalité directe locale	P.18
1-3/ AUTOFINANCEMENT / EPARGNE ISSUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	P.24
TITRE 2 - ETAT D'ENDETTLEMENT DE LA COMMUNE	P.28
2-1 / L'ANNUITE ET L'ENCOURS DE LA DETTE	P.28
2-2 / EVOLUTION DES RATIOS DE DETTE	P.30
TITRE 3 - SECTION D'INVESTISSEMENT	P.31
3-1 / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	P.31
3-2 / LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	P.34
3-3 / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	P.36
3-4 / EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT	P.38
BUDGET ANNEXE SPIC HALTE NAUTIQUE	P.39
<i><u>Annexe 1</u> : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement et de leur structure 2016-2021</i>	
<i><u>Annexe 2</u> : Evolution des recettes réelles de fonctionnement et de leur structure 2016-2021</i>	
<i><u>Annexe 3</u> : Détail des dépenses d'investissement 2016-2021</i>	
<i><u>Annexe 4</u> : Etat des Autorisations de Programme / Crédits de paiement</i>	
<i><u>Annexe 5</u> : Le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2023</i>	
<i><u>Annexe 6</u> : Détail des recettes d'investissement 2016-2021</i>	
<i><u>Annexe 7</u> : Détail des résultats du budget annexe du SPIC Halte Nautique sur la période 2018-2021</i>	

Références légales :

Extrait de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article [L. 2121-8](#). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret. »

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe) indique que **le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année d'exercice du budget à venir tout en précisant certains points particuliers comme la gestion de la dette, l'évolution du personnel ou les grandes dépenses/recettes en fonctionnement et en investissement.

En complément de la loi NOTRe, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques 2018-2022 (LFPF) prévoit de nouvelles règles en la matière :

« A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

INTRODUCTION

L'élaboration du projet de budget primitif 2022 s'effectue dans un contexte de sortie de crise post-covid encore fragile. La reprise économique est marquée par un retour de l'inflation. Avec un indice des prix à la consommation de +2,8 % en 2021, selon l'INSEE, la hausse généralisée des prix a semblé être une bonne nouvelle pour les collectivités du fait de l'impact positif sur les bases d'imposition. Les valeurs locatives, dont la revalorisation forfaitaire est directement liée à cet indice, vont mécaniquement augmenter de 3,4 % en 2022. Ce qui assure une dynamique de recettes, hors prise en compte de l'évolution physique des bases ou augmentation des taux d'imposition.

Cette inflation peut aussi avoir un effet positif sur le poids de la dette car elle diminue la valeur de l'argent. Néanmoins, compte tenu de la probable remontée des taux d'intérêt en 2022, cet avantage apparaît très temporaire.

L'aspect très négatif de l'inflation réside dans la hausse significative du coût des matières premières, qui se répercute sur les prix acquittés par les particuliers comme par les collectivités locales.

Le secteur local tire la sonnette d'alarme depuis quelques mois sur la forte hausse des prix de l'énergie et des matières premières qui affecte particulièrement les chantiers d'équipements publics. Les marchés les plus touchés sont ceux du BTP, avec des surcoûts pour le bois ou la métallerie.

La Commune, comme les autres collectivités, doit faire face à des révisions importantes des prix dans le cadre de ses marchés, même si les plafonds qui ont été fixés dans les cahiers de charges peuvent en limiter l'effet. On peut surtout craindre des surcoûts importants par rapport aux enveloppes estimatives des chantiers à venir.

Il apparaît difficile d'estimer la durée exacte de l'inflation mais on voit bien que cela pourrait impacter la dynamique de relance de l'économie en France et notamment les investissements des collectivités.

La loi de finances pour 2022, dernière de l'actuelle loi de programmation des finances publiques 2018-2022, n'apporte pas de grands bouleversements en cette année de renouvellement des mandats présidentiels et législatifs. Certains de ses articles devraient avoir un impact dans les années à venir, notamment autour de la logique de ressources des collectivités, en réformant les indicateurs utilisés dans le calcul des concours financiers et de la péréquation.

La Dotation Globale de Fonctionnement fait l'objet d'écêtements pour financer la péréquation, les variations liées à la population, etc... Jusqu'en 2021, cet écêtement frappait les communes dont le potentiel fiscal pondéré excédait 75% du potentiel fiscal moyen. La loi de finances pour 2022 a relevé ce seuil à 85%, de sorte à cibler l'effort sur de communes plus « riches ».

La loi de finances apporte également quelques correctifs au dispositif de compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, notamment pour la prise en compte des rôles supplémentaires. L'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties sur les logements sociaux et intermédiaires sera compensée par l'Etat (pendant 10 ans pour l'ensemble des logements sociaux faisant l'objet d'un agrément).

Globalement, même si l'Etat assure que la dynamique des recettes de fiscalité locale est préservée, les collectivités ont du mal à évaluer l'impact de la réforme de suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales à long terme. La multiplication des compensations dans un dispositif de réforme déjà complexe s'ajoute à l'effet encore incertain de la réforme des modes de calcul des indicateurs financiers, autour de la taxe foncière comme imposition « pivot ».

Ce rapport d'orientation budgétaire permet de faire l'analyse rétrospective des finances communales (sur la période 2016-2021). L'analyse vise à évaluer la santé financière de la collectivité au regard des principaux indicateurs : niveau d'endettement, capacité d'autofinancement, niveau de fiscalité, ...

Suite à un exercice budgétaire 2020 perturbé par la crise sanitaire, nous verrons que les trajectoires de dépenses et de recettes courantes de la Commune se sont rétablies en 2021, sans que l'exécution du programme d'investissement n'ait nécessité de souscrire un nouvel emprunt.

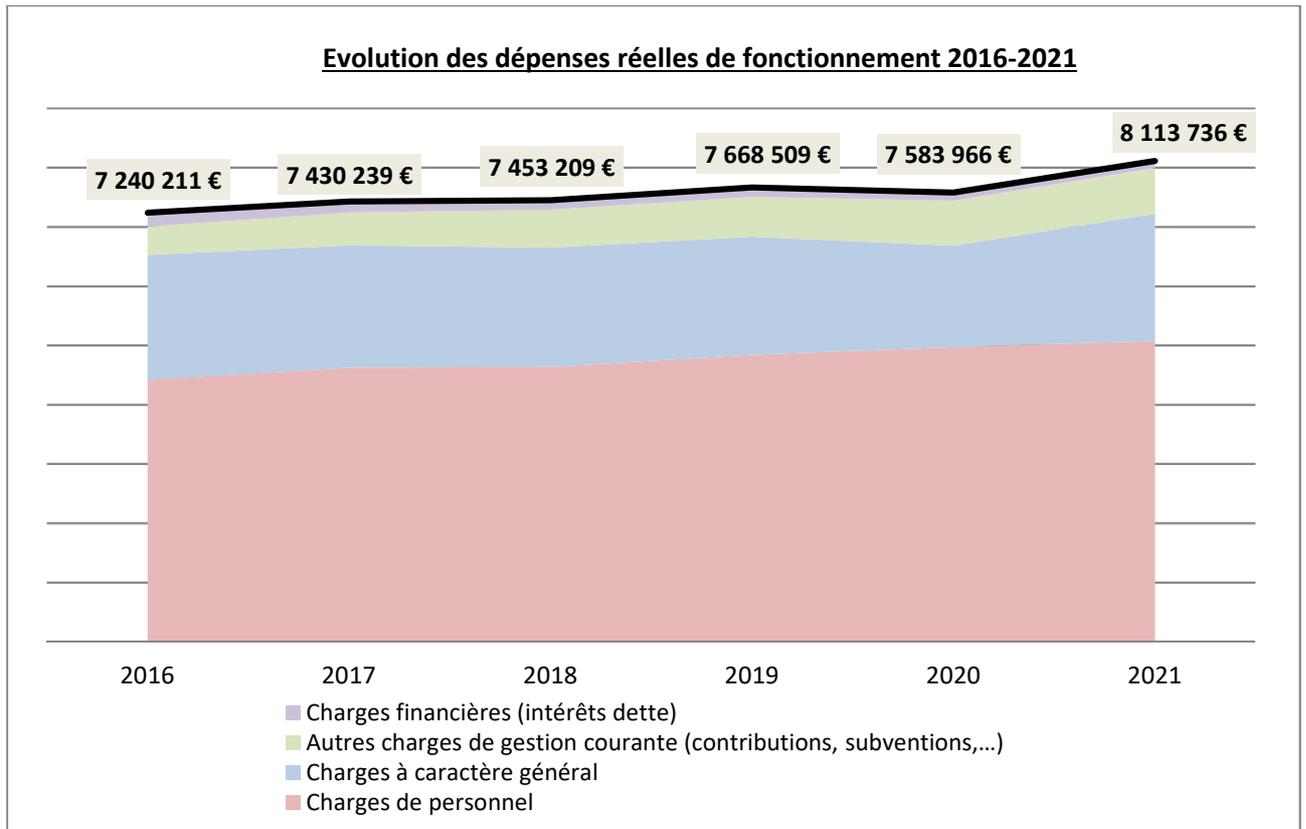
Ce document contient également les évolutions prévisionnelles de dépenses et de recettes, en fonctionnement comme en investissement, ainsi que des orientations en matière de programmation d'investissement.

A noter : les ratios de moyenne de strate indiqués dans ce document se réfèrent aux Communes de 10 000 à 20 000 habitants appartenant à un groupement fiscalisé en FPU (Fiscalité Professionnelle Unique), pour l'année 2020. **Source DGCL**

TITRE 1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

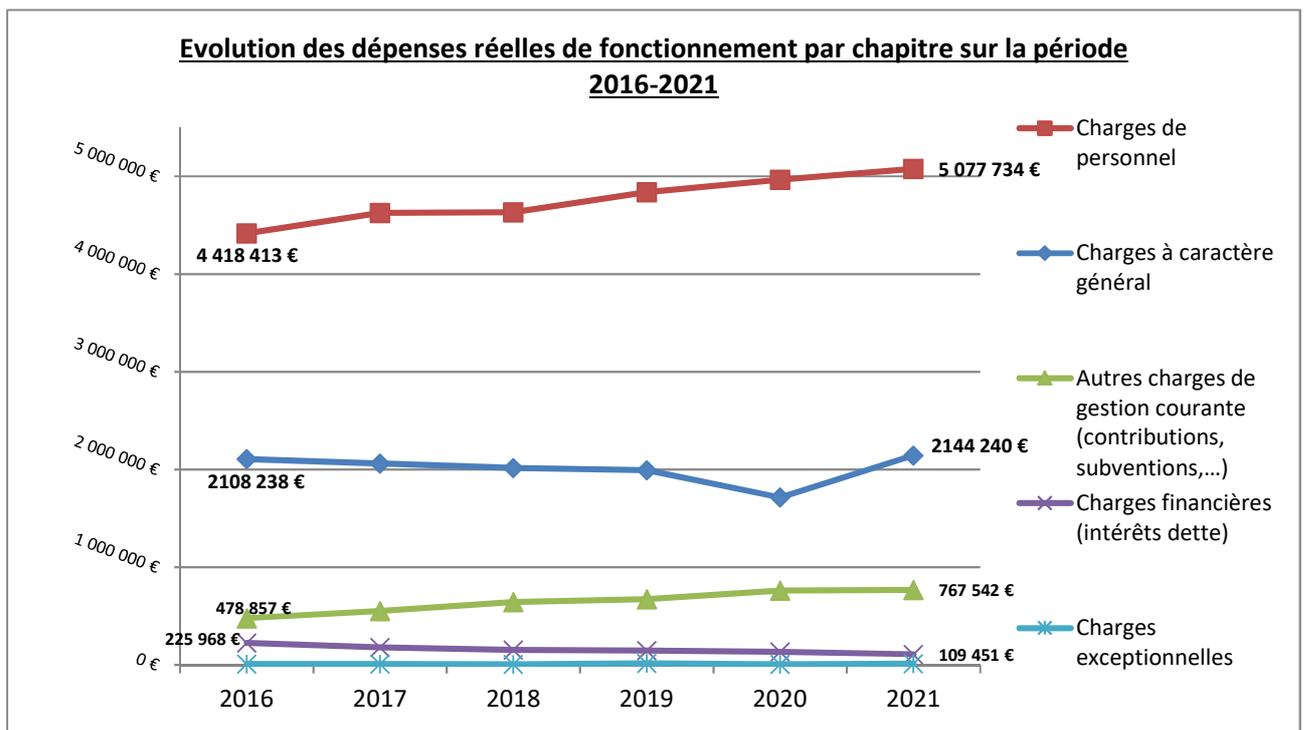
1-1 / LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cf. Annexe 1



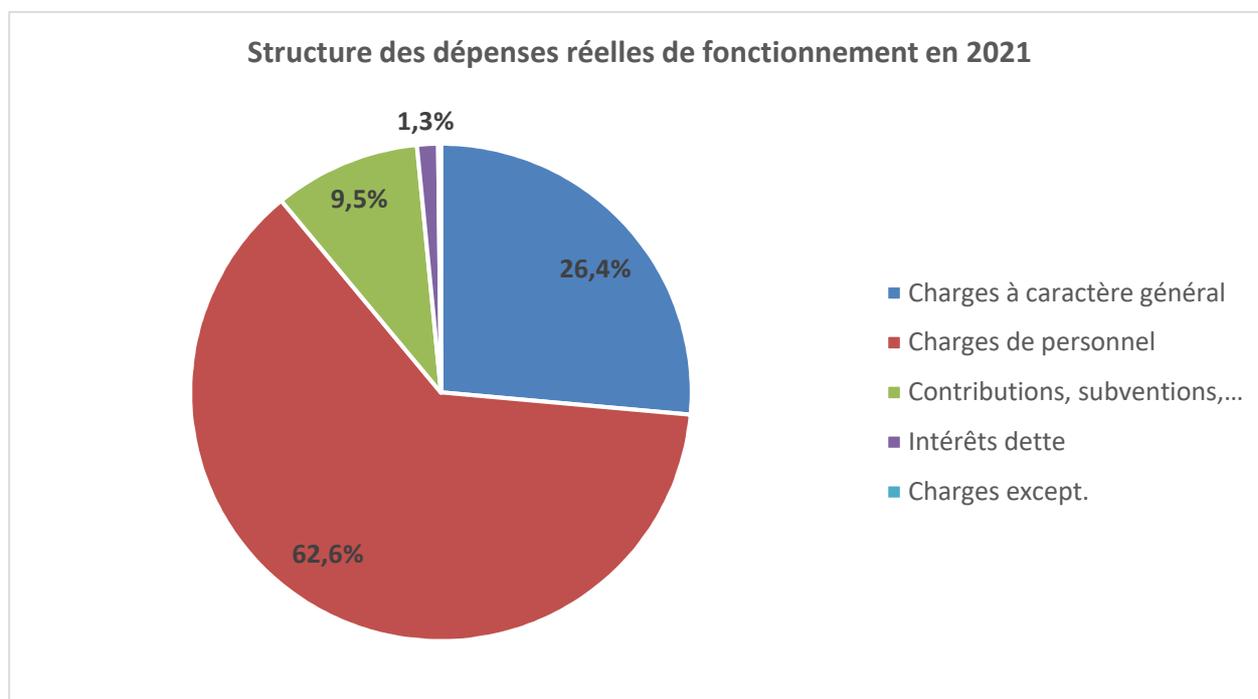
Années	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total dépenses réelles en valeur/habitant*	691 €	690 €	713 €	691 €	689 €	662 €

*moy.strate : 1086



	Charges à caractère général	Charges de personnel	Contributions, subventions, participations	Intérêts de la dette
Evolution 2020 - 2021	+25,1 %	+2,2 %	+0,6 %	-18 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2016-2021	+0,3 %	+2,8 %	+9,9 %	-13,5 %

	Total dépenses réelles de fonctionnement
Evolution 2020 - 2021	+7 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2016 - 2021	+2,3 %
Evolution 2020 - 2021 en valeur/habitant	+1,8 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2016-2021 en valeur par habitant	-0,5 %



1-1-1 / Evolution des charges à caractère général (chapitre 011) et autres charges de gestion courante (chapitre 65)

Le chapitre 011 - Les charges à caractère général

La trajectoire d'évolution des charges caractère général a connu un rebond important en 2021 (+ 25%) suivant un niveau d'exécution exceptionnellement faible en 2020, année de confinement et de ralentissement national de l'activité.

Dans le détail de l'exécution 2021, on peut relever les éléments suivants :

- Le retour à une année d'exécution complète sur les services périscolaires : les repas servis en restauration scolaire (compte 6042), le recours important à l'association RELAIS pour le remplacement d'agents absents (compte 611), le transport scolaire organisé par la Région (compte 6247), l'école multisports (compte 611), ...

- La reprise d'une activité plus conforme aux années précédentes impacte la consommation énergétique des bâtiments et équipements communaux (électricité, eau, gaz) ainsi que les prestations sollicitées pour le fonctionnement courant (prestations déchetterie SMICVAL, dévasage à Plagne, ...).
- Les coûts supplémentaires liés à l'entretien des espaces verts (nouveau marché), la protection du parc informatique et serveurs (nouveau système de sauvegarde), la maintenance des installations de vidéoprotection, des équipements de cuisine, des nouveaux logiciels éducation et comptabilité, ...
- Les réparations et prestations de maintenance importantes réalisées sur 2 véhicules techniques : tracteur pour fauchage et balayeuse (compte 61551).
- L'augmentation de l'activité d'instruction de l'application du droit des sols en 2021 (+ 25 900 € versé au service commun intercommunal).
- La réalisation de nombreux hydrocurages et de passages caméras dans les réseaux d'eaux pluviales suites aux inondations de l'été dernier (compte 615232).
- La régularisation du versement de la somme de 27 880 € de coût copies et maintenance copieurs sur la période 2017-2020.

Néanmoins, le niveau des dépenses du chapitre en 2021 (2,14 M€) n'est pas beaucoup plus élevé que celui constaté en 2016 (2,11 M€).

Evolution 2016 – 2021 : +1,71%

Evolution 2019 – 2021 : +7,64 %

Concernant l'exercice 2022 :

Des modifications importantes ont déjà été opérées dans plusieurs domaines afin de répondre aux besoins supplémentaires de fonctionnement de la collectivité : protection informatique, entretien des espaces verts, etc ...

Par ailleurs, des doublons temporaires pour raccordement à la fibre (en téléphonie) ou changement de logiciels (maintenance annuelle) doivent être supprimés début 2022.

L'élément le plus impactant devrait être l'inflation générale constatée sur le prix de nombreux matériaux et sur les carburants.

L'insertion d'un plafond de révision annuelle des prix à +3% sur les marchés de fournitures ou de prestations de la collectivité doit amortir l'impact de cette inflation.

Des éléments conjoncturels (faibles liquidités de gaz naturel sur les marchés, reprise économique mondiale, tensions internationales, ...) ont conduit à une augmentation sans précédent des prix sur l'énergie sur 2022. Le marché groupé du SDEEG permet d'atténuer cette évolution des prix, en particulier sur le gaz naturel.

Dans l'ensemble le niveau du chapitre 011 devait se stabiliser entre 2,15 et 2,20 M€ en 2022, soit une hausse a minima de 2 %.

Le chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : contributions, subventions, ...

Les contributions et subventions comptabilisées au sein de ce chapitre ont évolué à la hausse depuis 2017 pour différents motifs :

- ✓ La mise à disposition du personnel auprès de l'association CLAP, chargée d'une mission de service public culturel pour le compte de la collectivité, est intégrée à la subvention annuelle depuis 2017. La valorisation de cette mise à disposition est couverte par le remboursement de la somme correspondante (compte de recette 70848). Elle devrait s'élever à 86 300 € en 2022.
- ✓ L'adhésion depuis 2018 au service du SDEEG pour l'entretien du réseau d'éclairage public a déplacé la dépense du chapitre 011 au chapitre 65. La somme proposée au BP 2022 sera d'environ 55 000 €.

- ✓ La contribution volontaire et supplémentaire au SDIS depuis 2019. Elle s'élèvera à 29 678 € en 2022 (167 757 € pour le montant de la contribution totale).
- ✓ Depuis 2020 et l'abaissement de l'âge de scolarisation obligatoire à 3 ans, la participation communale aux frais de scolarité de l'école Sainte-Marie comprend les élèves inscrits en école maternelle, soit une majoration d'environ 65 000 €/an. Le montant de la participation pour l'année scolaire 2021-2022 (basée sur le compte administratif 2020) n'a pas encore été arrêté.

Une compensation a été versée par l'Etat en 2021 pour l'année scolaire 2019-2020, à hauteur de 65 283 € enregistrée en recette de fonctionnement au compte 74718.

Les autres postes importants du chapitre 65 (subventions aux associations, CCAS) devraient se stabiliser, tout comme les sommes affectées aux indemnités des élus (comptes 653...) dont le cadre a été fixé en début de mandat.

Considérant l'ensemble des éléments qui précèdent, le budget primitif pour 2022 devrait afficher une augmentation modérée de + 2 % à + 2,5 % du chapitre 65 "Autres charges de gestion courante", soit environ + 15 à 20 000 €.

1-1-2 / Données relatives aux ressources humaines

Les effectifs :

Statut des agents	1er janv. 2016	1er janv. 2017	1er janv. 2018	1er janv. 2019	1er janv. 2020	1er janv. 2021	1 ^{er} janv.- 2022
Fonctionnaires stagiaires	8	6	4	3	7	8	4
Fonctionnaires titulaires	102	108	112	115	113	112	117
Total fonctionnaires	110	114	116	118	120	120	121
Contractuels	21	20	22	22	17	23	25
Total :	131	134	138	140	137	143	146

Nombre d'emplois en ETP (Equivalent Temps Plein) au **1er janvier 2022** : **142,11**

Pour mémoire : 139,71 ETP au 1^{er} janvier 2021

Nombre ETP fonctionnaires : 120,25

Nombres ETP contractuels : 21,86

(Les apprentis sont comptabilisés à 0,5 ETP)

Parmi les 121 fonctionnaires de la collectivité :

- 4 agents sont sur un emploi à temps non complet,
- 5 agents exercent leur emploi à temps partiel pour convenances personnelles,
- 6 agents sont placés en temps partiel thérapeutique (4 sur une quotité de 50 %, 1 à 70 % et 1 à 80 %),
- 4 agents en disponibilité, 1 agent en disponibilité pour raisons de santé, 1 agent en détachement auprès d'une autre administration,
- 5 agents sont mis à disposition de l'association CLAP (1 agent mis à disposition pour une quotité de temps de travail de 50 % et 4 pour une quotité de 35 %).

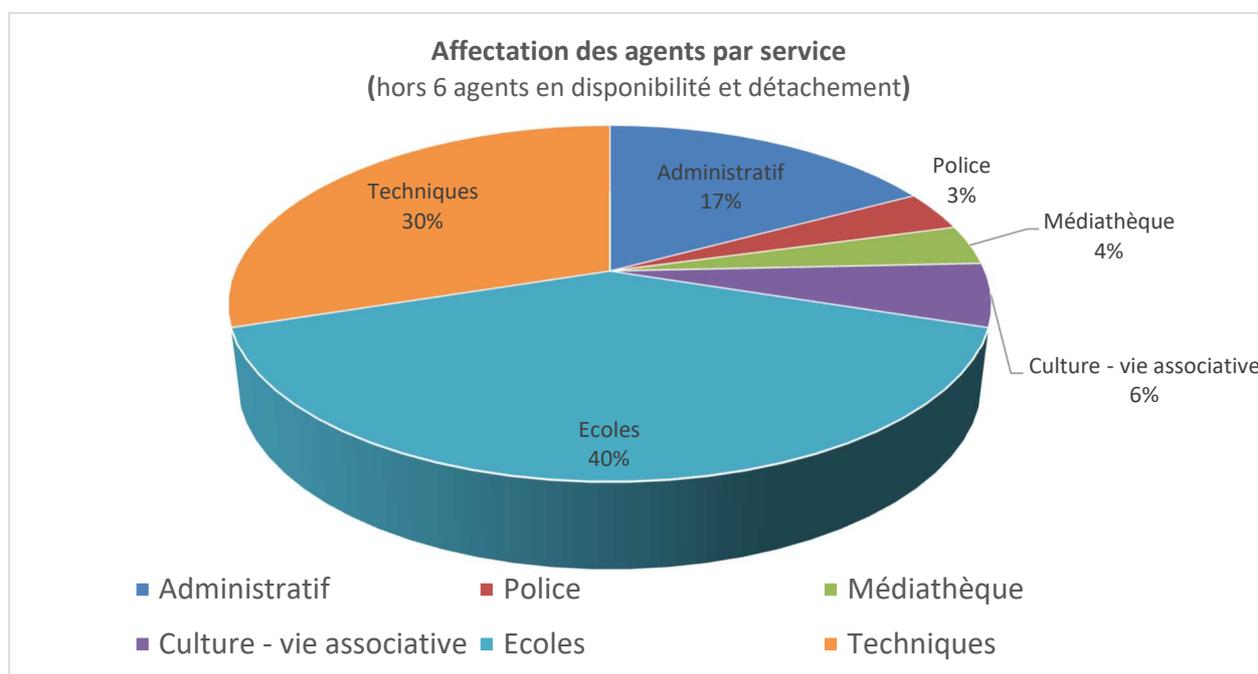
Parmi les 25 agents contractuels :

- 4 contrats d'apprentissage,
- 3 contrats aidés en Parcours Emplois Compétences (PEC),
- 1 service civique (culture),
- 5 contrats à durée déterminée sur emploi permanent,
- 3 contrats d'accroissement d'activité,
- 8 contrats de remplacement,
- 1 collaborateur de cabinet.

Plusieurs contrats dans les écoles ont pris effet au **3 janvier 2022**. Il est donc intéressant d'observer l'état des effectifs à cette date :

Tous statuts confondus : **156 agents / 146,70 en ETP (147,81 ETP au 04/01/2021)**
dont : 35 contractuels / 26,45 ETP

Structure des emplois / catégorie au 1er janvier 2022	Nb agents	%
Agents de catégorie A <i>dont contractuels</i>	10 3	7 %
Agents de catégorie B <i>dont contractuels</i>	7 1	5 %
Agents de catégorie C <i>dont contractuels</i>	129 21	88 %
Total	146	



- ✓ La grande majorité des agents permanents de la ville sont des femmes : 68 % (32 % d'hommes).
- ✓ L'âge moyen des agents permanents est de 48 ans (moyenne de 46,5 ans pour les villes de même taille).
- ✓ Le salaire net moyen mensuel s'élève à 1573,65 € sur le mois de décembre 2021 (hors services civiques et remplacements ponctuels à temps non complet).
Montant moyen en décembre 2020 : 1 578,23 €.

- ✓ Seul avantage en nature recensé : logement du gardien de la Plaine des Sports (accordé pour nécessité absolue de service).

Temps de travail et absences :

- ✓ Le protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail a été révisé pour la dernière fois en 2020 (délibération du conseil municipal du 21/12/2020).

Un cycle de travail annualisé est appliqué pour les agents des écoles et le gardien de la Plaine des Sports.

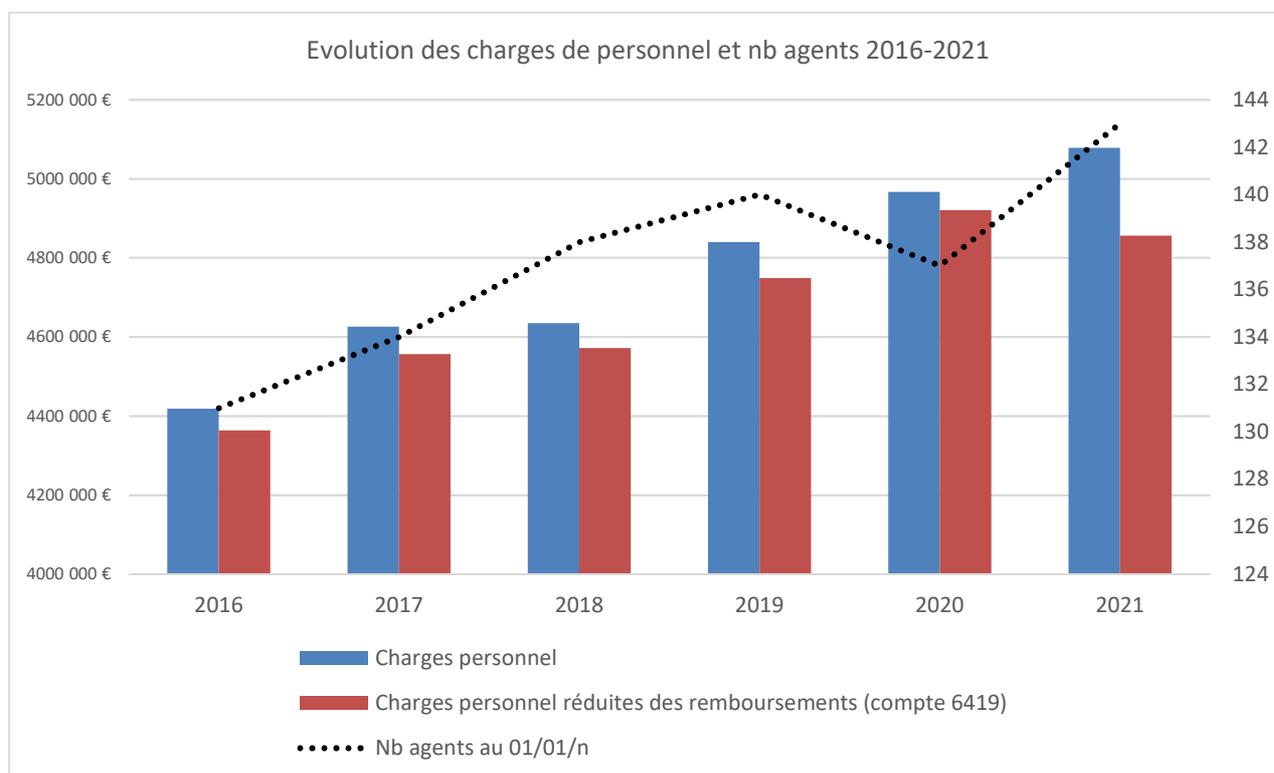
- ✓ Total des heures supplémentaires et complémentaires rémunérées en 2021 : 1 837,61 heures (26 205 €).
En 2020 : 1461,75 heures (20 385 €)
- ✓ Coût des contrats de remplacement en 2021 : 289 004 € (152 364 € en 2020) dont 2 remplacements de longue durée (pour mise en disponibilité) et 208 024 € pour le seul service des écoles (106 037 € en 2020).

Les dépenses de personnel :

Chapitre 012 - Charges de personnel	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Rémunérations fonctionnaires et cotis. salariales	2 192 168 €	2 297 042 €	2 339 982 €	2 441 637 €	2 526 853 €	2 475 987 €
Rémunérations contractuels et cotis. salariales	402 055 €	468 797 €	415 610 €	435 834 €	429 234 €	540 081 €
Régimes indemnitaires	438 734 €	434 475 €	475 488 €	507 775 €	497 425 €	489 158 €
Cotisations patronales et conventions d'apprentissage + indemnisation ARE	1 288 263 €	1 343 274 €	1 326 916 €	1 371 172 €	1 415 591 €	1 467 268 €
Assurance du personnel	88 375 €	72 247 €	68 201 €	74 020 €	94 664 €	97 231 €
Médecine du travail	8 818 €	10 269 €	8 712 €	9 784 €	3 046 €	8 009 €
Total :	4 418 413 €	4 626 104 €	4 634 909 €	4 840 222 €	4 966 814 €	5 077 734 €
<i>Evolution :</i>	<i>+2,2%</i>	<i>+4,7%</i>	<i>+0,2%</i>	<i>+4,4%</i>	<i>+2,6%</i>	<i>+2,2%</i>

Evolution moyenne annuelle sur la période 2016-2021 : **+ 2,8 %**

L'évolution 2020-2021 est négative si on intègre les atténuations de charges comptabilisées au 6419, c'est-à-dire principalement les remboursements de l'assurance statutaire (214 259 € en 2021).



Dans la structure des dépenses réelles de fonctionnement, les charges de personnel constituent la part la plus importante (**62,6 %**), comme toutes les communes de la même strate (60,4 %) qui supportent des charges de centralité importantes. Ce ratio de structure est plus conforme à celui observé sur la période 2015-2019.

Le pourcentage élevé des charges de personnel en 2020 (65,5 %) était la résultante de la crise sanitaire et de l'effet mécanique de la forte baisse des charges à caractère général.

On peut noter que le nombre moyen d'emplois en équivalent temps plein pour les communes de la même strate est de 17,1 pour 1000 habitants. L'application de ce taux à la Commune donnerait 205 agents alors que les effectifs oscillent actuellement entre 145 et 150 agents en ETP.

Éléments à prendre en compte pour l'exercice 2022 :

- ✓ Les créations d'emplois :
 - Un agent de police municipale (sur 8 ou 9 mois).
 - Un assistant au responsable des services techniques (poste à pourvoir).
 - Un manager de commerce. Poste financé à hauteur de 20 000€/an par la Banque des Territoires.
 - Un agent comptable en renfort du service Finances – Personnel (poste à mi-temps).
 - Un responsable du service urbanisme à temps complet. Poste auparavant partagé avec le GCCC pour la partie IADS (60 % Commune / 40 % GCCC).
 - Un agent de propreté urbaine pour renfort du service nettoyage. Contrat aidé.

Ces recrutements devraient occasionner un coût supplémentaire estimé entre 90 000 € et 100 000 € selon la date de recrutement des agents.

- ✓ La revalorisation des carrières et de la rémunération des agents de catégorie C, à effet du 1^{er} janvier 2022.
Suite à la revalorisation du minimum de traitement indiciaire opérée au 1^{er} octobre 2021 puis au 1^{er} janvier 2022, des mesures importantes ont été instaurées par deux décrets du 24 décembre 2021. Il s'agit de modifications importantes concernant le nombre d'échelons et la durée de certains

échelons de grades de catégorie C, mais également des revalorisations indiciaires afférentes à ces échelons et l'attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle au titre de l'année 2022.

40 agents sont concernés au sein de la collectivité. Cette réforme pourrait occasionner une charge annuelle supplémentaire de 15 000 € à 20 000 € dès cette année.

- ✓ L'application de l'indemnité de fin de contrat. Déjà instaurée pour les salariés du secteur privé, l'indemnité de fin de contrat dite "prime de précarité" indemnise les agents contractuels de droit public dont le contrat s'achève. Elle concerne les contrats sur emplois permanents et non-permanents, conclus pour une durée inférieure ou égale à un an. Elle ne s'applique pas en cas de renouvellement du contrat ou en cas de nomination de l'agent.
Cette mesure qui s'applique pour les contrats qui ont débuté après le 1er janvier 2021 devrait coûter a minima 20 000 € à la collectivité sur l'année 2022.
- ✓ La Commune est redevable auprès de la CNRACL d'une somme de 33 228 € pour des contributions rétroactives dues au titre de périodes accomplies par 2 agents en qualité de non-titulaires.
- ✓ La mobilisation d'agents pour l'organisation des élections présidentielles et législatives (environ 15 000 €).
- ✓ Le recensement de la population en 2022 nécessite le recrutement de 2 agents contractuels temporaires (7 500 € sur la période). Pour rappel, la campagne de recensement 2021 avait été annulée pour raisons sanitaires.

A noter également :

- ✓ Suite à l'aide exceptionnelle et forfaitaire de l'Etat de 3000 € pour chaque contrat d'apprentissage conclu en 2020 et 2021, la loi de finances pour 2022 prévoit que le CNFPT prenne en charge l'intégralité des frais de formation des apprentis. Cette mesure est financée par une majoration de la cotisation CNFPT de 0,05% sur la masse des rémunérations des agents.
- ✓ Le prix de l'examen médical facturé par le service de médecine préventive du Centre de Gestion passera de 78 € à 92 € à partir du 1^{er} avril 2022.

D'autres éléments viennent impacter la masse salariale mais sont difficiles à anticiper : les demandes de mutations, l'absentéisme de longue durée, les temps partiels thérapeutiques, ...

On peut tout de même noter que 4 agents seront admis à la retraite en 2022.

La Commune continuera en 2022 à assurer un niveau de service élevé avec un effectif limité. Pour autant, l'objectif de contenir la masse salariale demeure un objectif permanent.

Evolution prévisionnelle des charges de personnel sur l'année 2022 : + 4 % (+ 200 000 €)

Récapitulatif des projections d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement sur l'exercice 2022 :

Chapitre 011 - charges à caractère général	+ 2 %
Chapitre 012 - charges de personnel	+ 4 %
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante (contributions, subventions, ...)	+ 2,5 %
Chapitre 66 - charges financières (intérêts de la dette)	- 13,4 %
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	=
Total des dépenses réelles de fonctionnement	+ 3 %

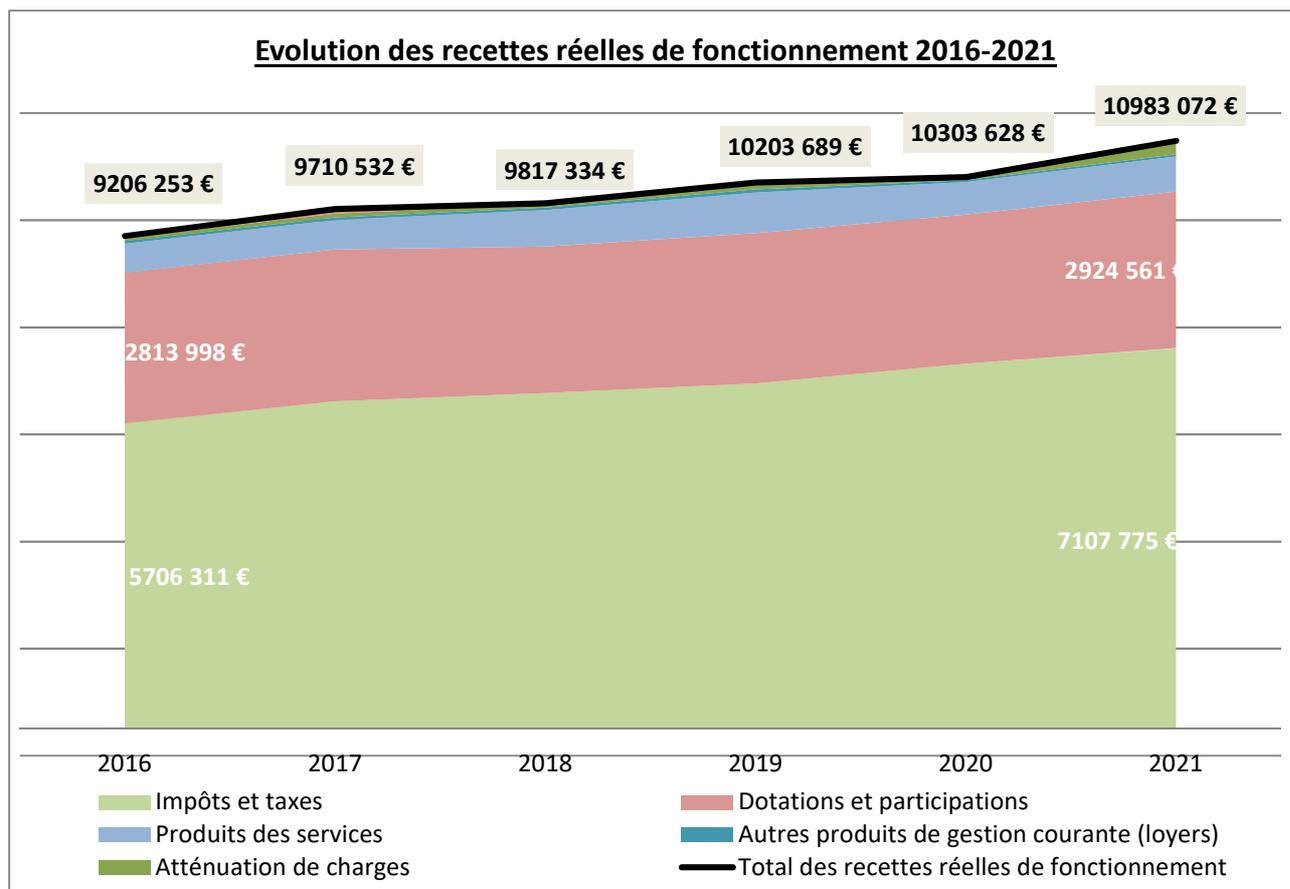
Evolution rapportée en valeur/habitant : + 0,32 %

Population municipale au 01/01/2022 : 12 372

Evolution moyenne annuelle en valeur/habitant constatée sur la période 2015-2020 : -0,5 %

1-2 / LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Cf. Annexe 2

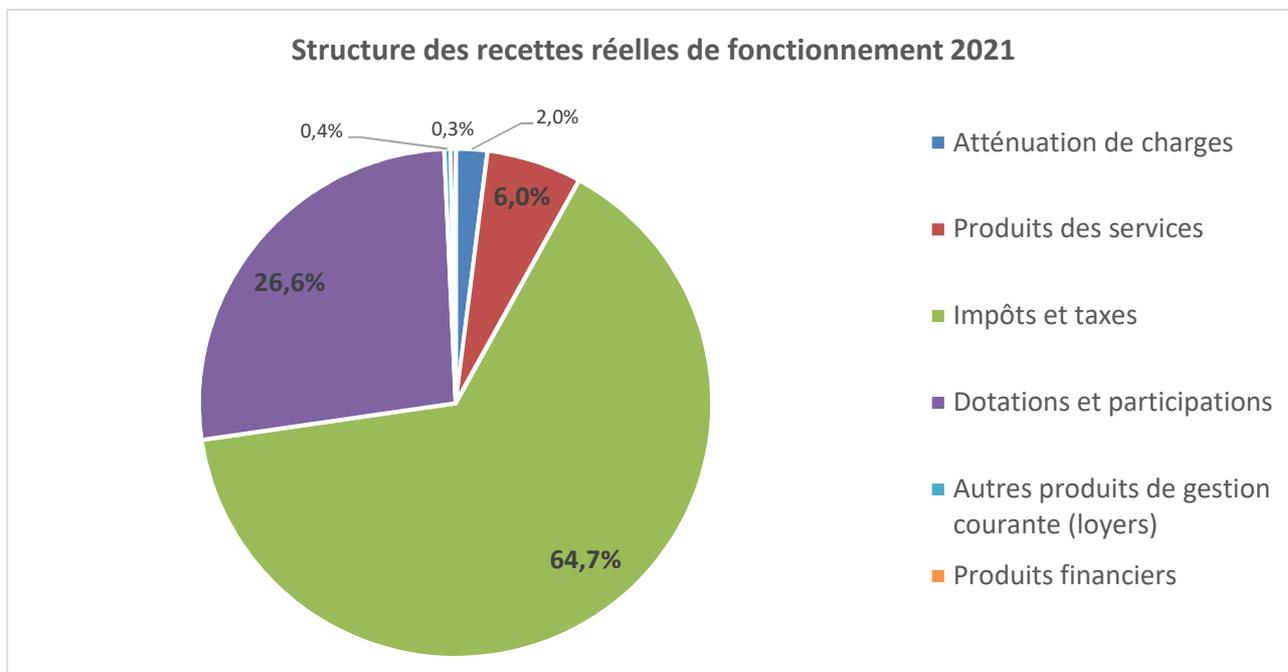


Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Total recettes réelles en valeur/habitant*	877 €	932 €	910 €	917 €	899 €	911 €

*moy.strate : 1280

	Atténuation de charges	Produits des services	Impôts et taxes	Dotations et participations	Autres produits de gestion courante
Evolution 2020 - 2021	+376,2 %	+8,2 %	+4,3 %	+4,9 %	+14,6 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2016-2021	+29,3 %	+3,9 %	+4,5 %	+0,8 %	-3,4 %

	Total recettes réelles de fonctionnement
Evolution 2020 - 2021	+6,6 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2016-2021	+3,6 %
Evolution 2020 - 2021 en valeur/habitant	+1,4 %
Evolution moyenne annuelle sur la période 2016-2021 en valeur par habitant	+0,8 %



1-2-1 / L'évolution des principales recettes réelles de fonctionnement (hors FDL)

La fiscalité indirecte locale

Le produit annuel de la **Taxe Locale sur la Publicité Extérieure** se stabilise depuis 2020 au-delà de 140 000 € (142 122 € en 2021). Pour rappel, la procédure de recouvrement d'office a été mise en œuvre en 2017.

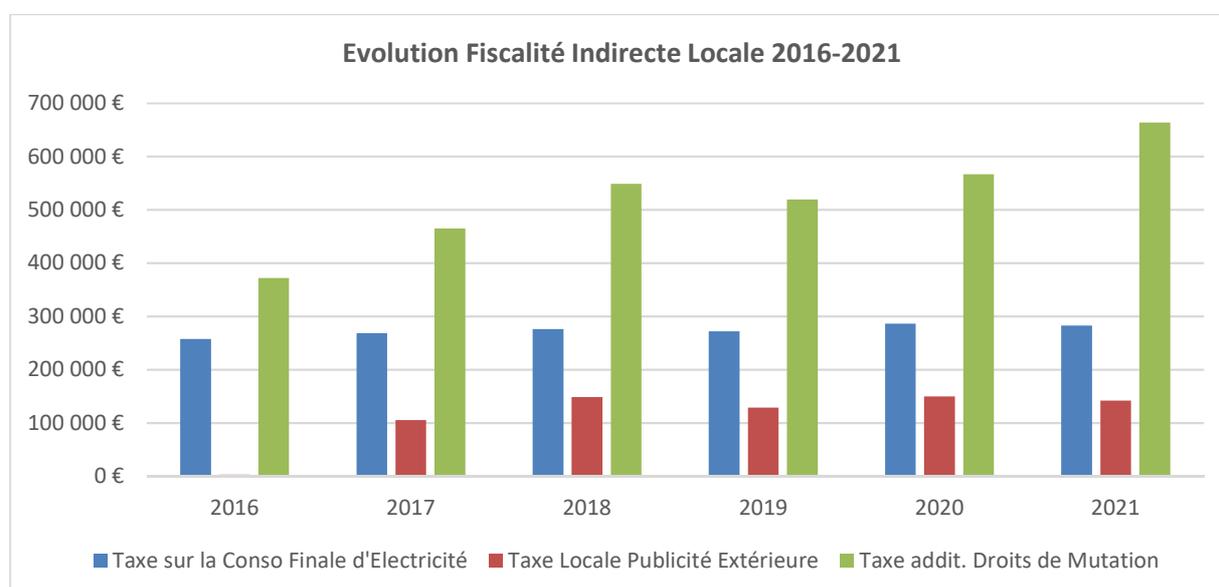
Le produit de la **Taxe sur la consommation finale d'électricité** (282 922 € en 2021) a progressé de 2 %/an depuis 2016.

A noter qu'à compter de 2023, cette taxe sera centralisée par l'Etat et le produit sera reversé aux communes. Ce reversement s'apparentera à une dotation de fait, indexée sur la consommation locale et l'inflation.

Le produit de la **Taxe additionnelle sur les droits de mutation** a atteint un niveau encore très élevé en 2021 : 663 639 €. L'augmentation moyenne annuelle depuis 2016 est de 12 %.

Ces trois taxes représentent 10 % des recettes réelles de fonctionnement de la Commune en 2021

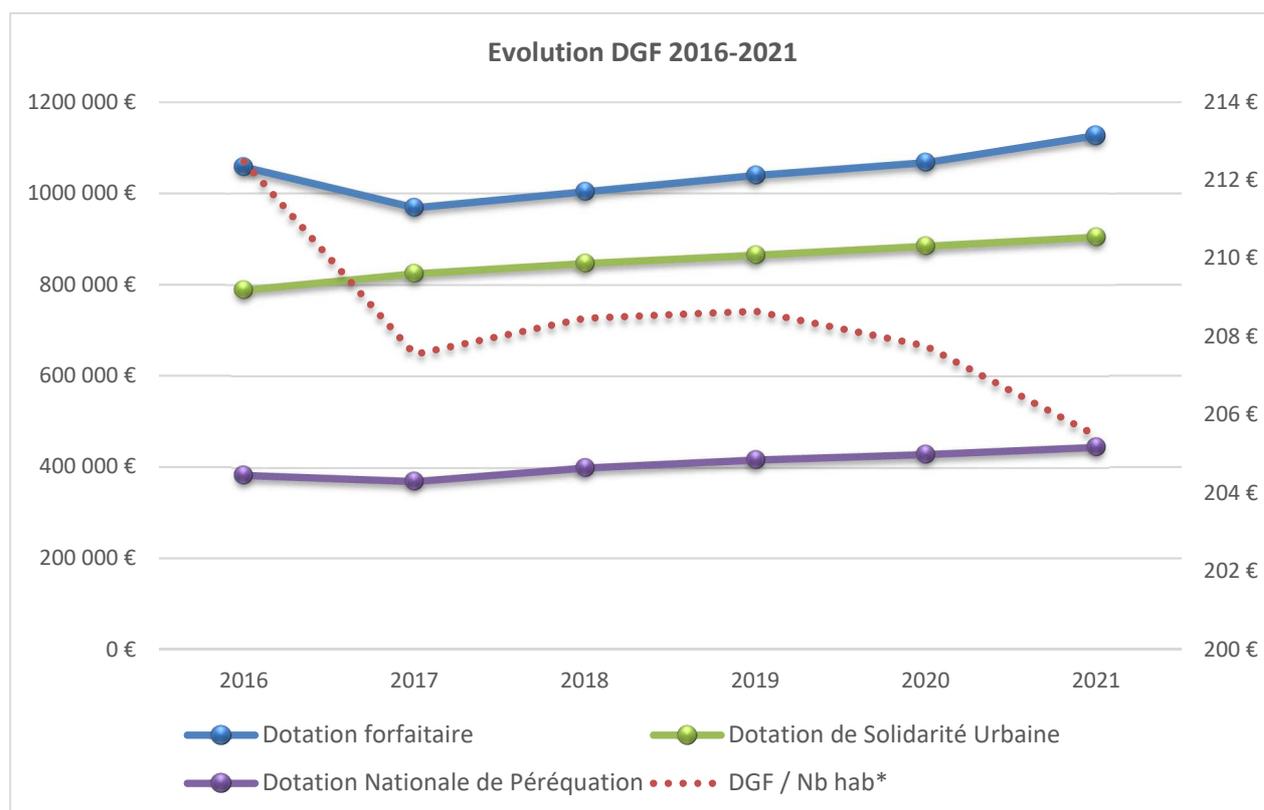
En 2016, elle représentait 7% des RRF.



Les dotations et aides publiques de l'Etat

Années :	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation forfaitaire	1 057 595 €	968 476 €	1 003 198 €	1 038 926 €	1 067 370 €	1 126 547 €
Dotation de Solidarité Urbaine	788 524 €	824 138 €	846 331 €	864 932 €	884 726 €	904 341 €
Dotation Nationale de Péréquation	383 866 €	370 487 €	400 087 €	417 785 €	429 699 €	445 223 €
TOTAL DGF	2 229 985 €	2 163 101 €	2 249 616 €	2 321 643 €	2 381 795 €	2 476 111 €
Evolution :	1,41%	-3,00%	4,00%	3,20%	2,59%	3,96%
Pop INSEE au 1er janvier de l'année	10495	10422	10791	11127	11464	12051
DGF / Nb hab*	212 €	208 €	208 €	209 €	208 €	205 €

*Moyenne strate : 176



Sur la période, on observe que la population municipale a augmenté plus rapidement que la DGF (+2,8 % pour la population contre +2,1 % pour la DGF). Le ratio DGF/nb habitant est en baisse.

Suite à la réduction de la **dotation forfaitaire** de 2014 à 2017, période de Contribution au Redressement des Finances Publiques (CRFP), on note une évolution à la hausse de cette dotation de base depuis 2018, sous l'effet principalement de l'augmentation de la population.

Les mécanismes de péréquation entre territoires permettent à la Commune de bénéficier d'une **Dotation de Solidarité Urbaine** et d'une **Dotation Nationale de Péréquation** élevées. En valeur cumulée, elles progressent de 15 % depuis 2016 (+ 177 174 €).

Le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) est alimenté par des prélèvements sur les ressources des territoires les mieux dotés en recettes fiscales. Ces sommes étant ensuite reversées au profit des communes et des intercommunalités dont les ressources sont les moins élevées et les charges les plus importantes. Ce mécanisme complète les mécanismes de péréquation mis en œuvre par

l'Etat dans le cadre de la DGF. Chaque année, l'intercommunalité a la possibilité de moduler ce fonds en fonction d'autres critères choisis localement. Aucune modulation n'a pour le moment été mise en place sur le Grand Cubzaguais Communauté de Communes (reversement selon le droit commun).

Montant du FPIC perçu par la Commune en 2021 : 176 191 €. En 2013, le montant perçu était de 58 310 €.

Les produits du domaine et des services publics locaux

En raison de la crise sanitaire, le produit des services au public et du domaine avait été fortement impacté en 2020 : - 20,3 %.

En 2021, les recettes des services périscolaires (441 039 €) ont logiquement retrouvé un niveau comparable à 2019.

Au niveau du chapitre budgétaire (70) l'augmentation n'est pas spectaculaire (+ 8,7 %) mais elle s'explique notamment par la fin de la mise à disposition de personnel auprès du GCCC : la convention a été résiliée au 31/12/2021 mais dans les faits aucun agent n'était mis à disposition depuis le 01/04/2021.

Concernant l'exercice 2022, le niveau des produits du domaines et des services publics locaux ne devrait pas connaître d'évolution majeure par rapport à l'année 2021.

1-2-2 / Point sur la fiscalité directe locale

Rappel du dispositif de suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales résultant de la LFI 2020

La loi de finances pour 2020 prévoyait la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023.

La loi de finances 2018 avait institué un dispositif de dégrèvement progressif des cotisations de THRP pour les foyers les moins aisés (environ 85 % des foyers sur la Commune) : 30% des cotisations en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020.

En 2021 la THRP pour les 15% de contribuables restant assujettis a été perçue directement par l'Etat qui va l'éteindre progressivement, sous forme d'exonération à hauteur de 30% en 2021, 65% en 2022 et 100 % en 2023. En 2020, la Commune a donc perçu pour la dernière fois un produit de THRP.

Pour les Communes, le produit de la THRP est compensé par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

Une quote-part de TVA nationale est affectée aux EPCI (intercommunalités) et aux départements.

Afin que le supplément de taxe foncière reçu coïncide avec le montant de TH perdu, le niveau de recettes de TFPB est modulé à la hausse ou à la baisse par un **coefficient correcteur**.

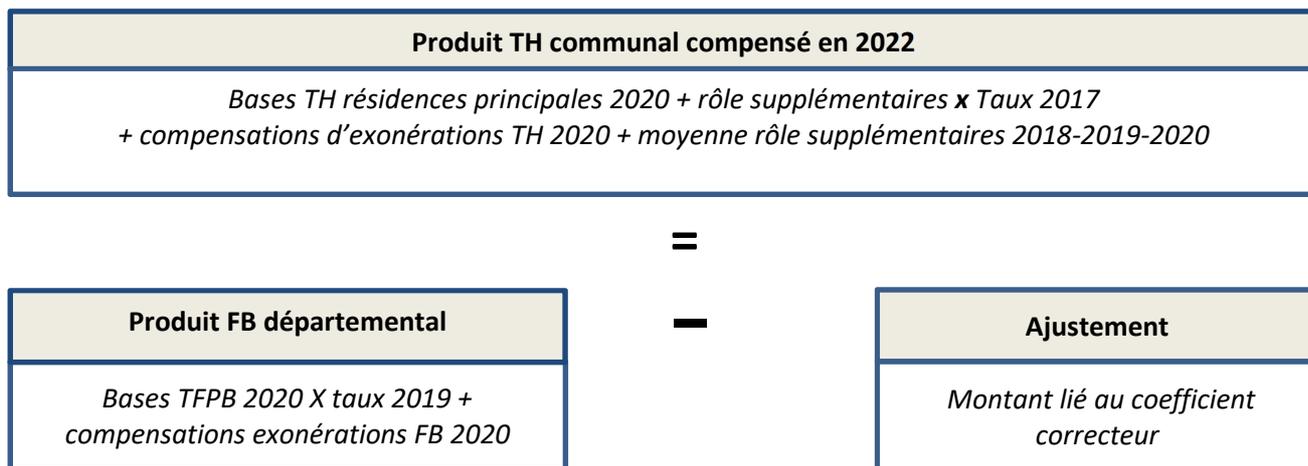
La ville de Saint-André-de-Cubzac fait partie des communes surcompensées en raison d'un produit de foncier bâti départemental supérieur (2 073 400 € en 2020) à la ressource de TH supprimée (1 664 067 € en 2020). Le produit perçu par la Commune est donc diminué de manière à redistribuer cette part de surcompensation aux communes sous-compensées.

Ce coefficient est appliqué chaque année et la minoration en résultant évoluera dans le temps selon la dynamique de la base d'imposition de cette taxe.

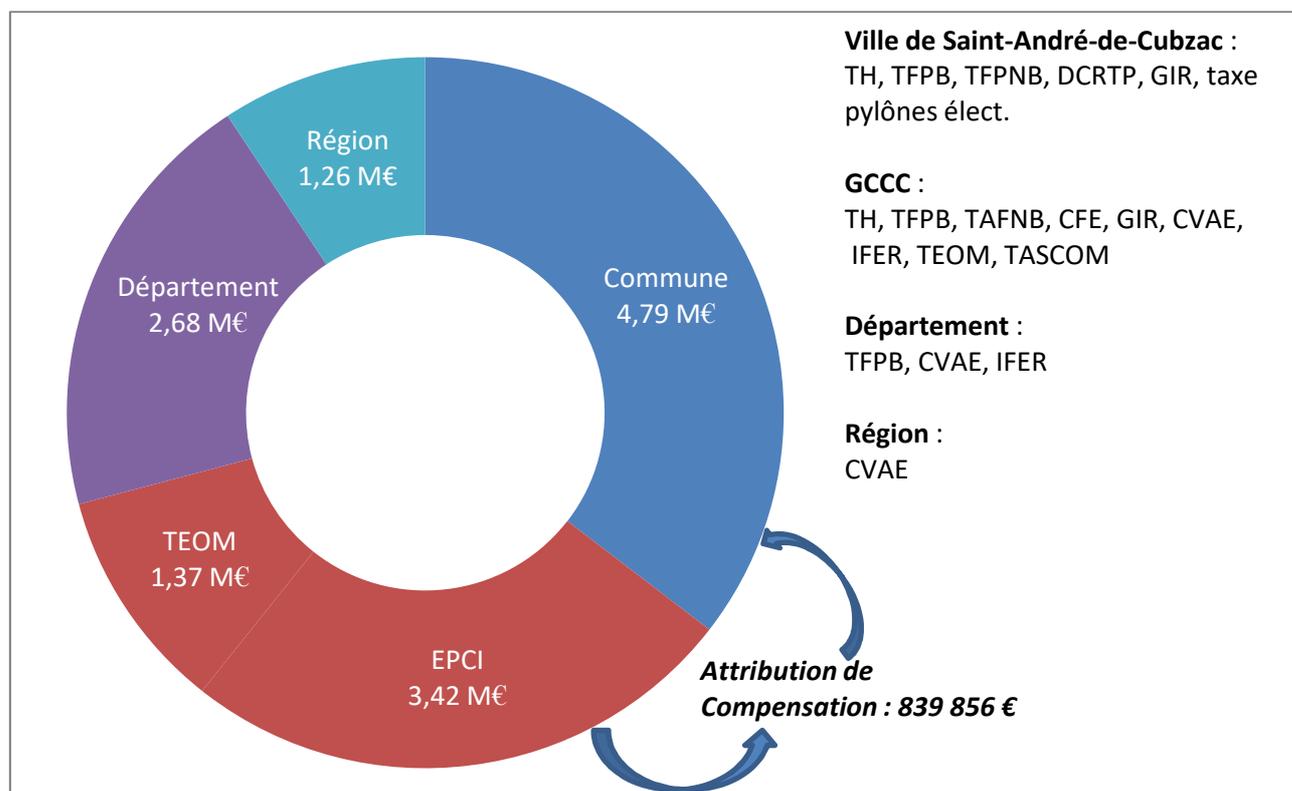
Montant du coefficient correcteur en 2021 : - **325 892 €**.

Contrairement au FNGIR (créé à l'occasion de la suppression de la Taxe Professionnelle), le mécanisme correcteur doit suivre la dynamique des bases de taxe foncière.

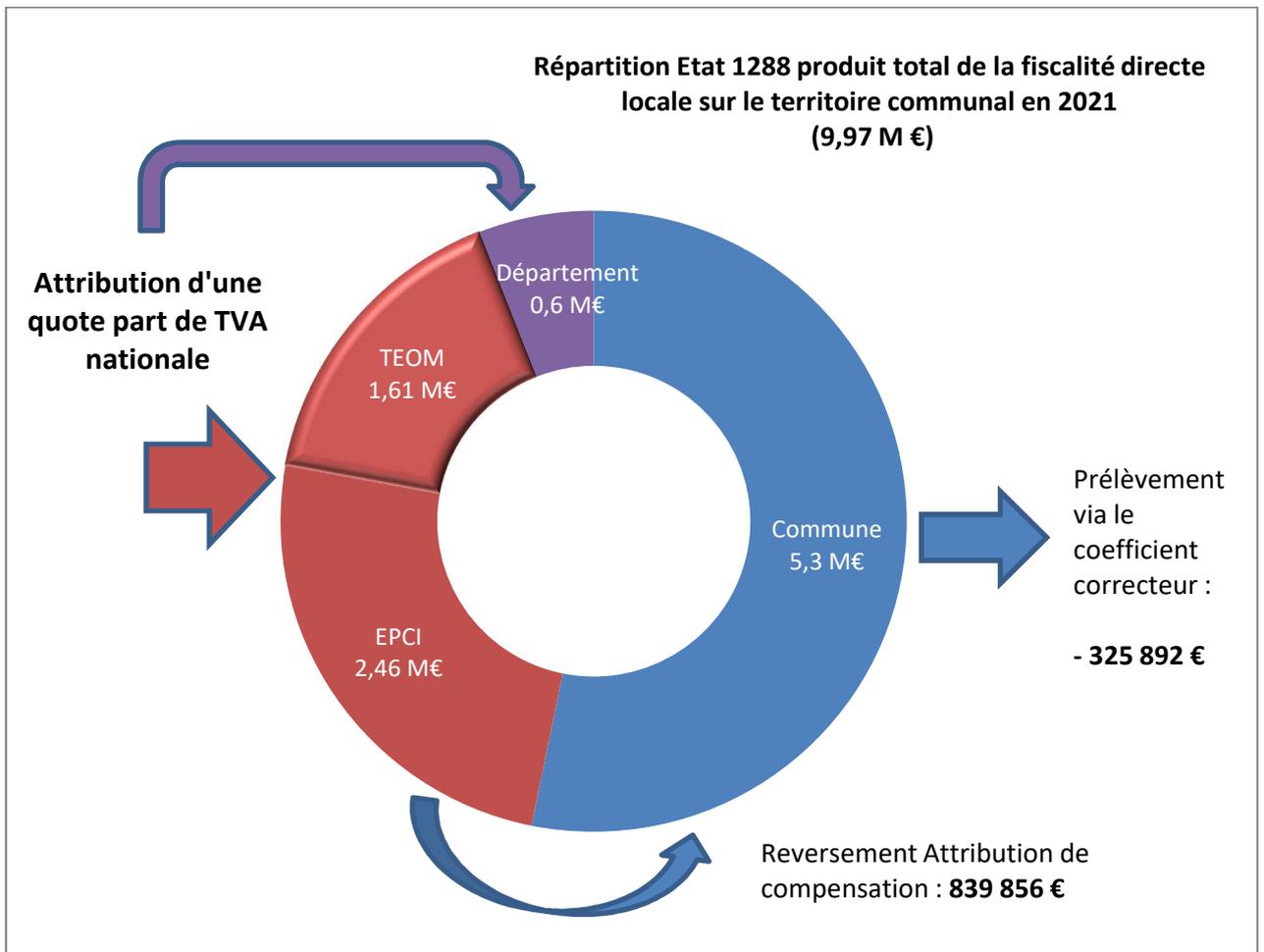
Dispositif de compensation résultant de la loi de finances 2022 :



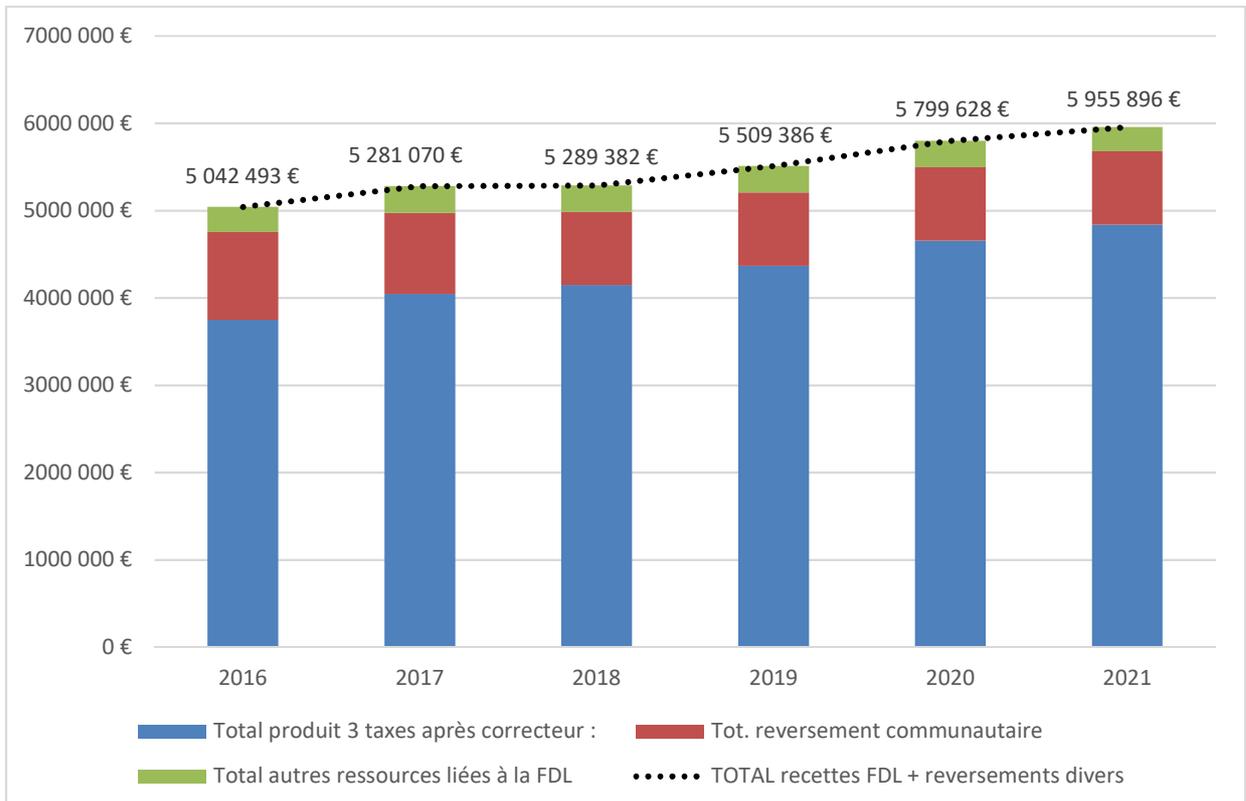
**Rappel de la répartition de la fiscalité directe locale (FDL) sur le territoire communal en 2020 :
13,52 millions €**



Le GCCC reverse une Attribution de Compensation (AC) à la Commune à hauteur de 839 856 €. Cette AC est issue de l'instauration d'une fiscalité professionnelle unique sur le territoire. Conformément au pacte financier et fiscal intercommunal, ce montant est figé depuis 2018 et le montant de la dotation de solidarité communautaire a été intégré à l'AC.



Evolution des ressources communales de Fiscalité Directe Locale sur la période 2016 – 2021



FDL (Montants en €)	Années					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Bases d'imposition TH	12 032 520	12 424 969	12 882 193	13 772 531	14 283 840	434 416
Produit TH	1 401 789	1 447 509	1 500 775	1 604 500	1 664 067	50 609
Bases d'imposition TFPB	9 488 691	10 254 275	10 781 524	11 208 891	12 235 495	12 204 350
Produit TFPB	2 243 127	2 424 111	2 548 752	2 649 782	2 888 673	5 015 713
Bases d'imposition TFPNB	150 382	144 317	143 505	142 849	140 597	137 973
Produit TFPNB	89 161	85 566	85 084	84 695	83 360	81 804
Produit TF et TH (état 1288)	3 734 077	3 957 186	4 134 611	4 338 977	4 636 100	5 148 127
Rôles sup. et comp.	15 491	87 897	11 054	28 426	18 647	16 697
Total produit 3 taxes	3 749 568	4 045 083	4 145 665	4 367 403	4 654 747	5 164 824

Coefficient correcteur : - 325 892

Total produit 3 taxes après correcteur	3 749 568	4 045 083	4 145 665	4 367 403	4 654 747	4 838 932
<i>Evolution :</i>	2,49%	7,88%	2,49%	5,35%	6,58%	3,96%
Total produit/habitant	357	388	384	393	406	402
<i>Evolution :</i>	-0,83%	+8,64%	-1,02%	+2,17%	+3,45%	-1,11%

Attrib. Compensation	941 082	928 934	839 856	839 856	839 856	839 856
Dot° solidarité Com.	64 138	0	0	0	0	0
Tot. Revers. Communautaire	1 005 220	928 934	839 856	839 856	839 856	839 856
Fonds Nat. Garantie Indiv. Ressources	83 417	83 421	83 333	83 391	83 391	83 391
Taxe Pylônes élec.	31 528	32 417	33 110	33 950	35 560	36 372
Dot. Compens. Réforme Taxe Prof.	43 861	43 861	43 861	38 001	34 978	34 978
Fonds Départ. Péréquation TP	18 649	17 261	15 135	12 329	12 182	12 288
Alloc compensatrices TP, TF, TH	110 250	130 093	128 422	134 456	138 914	110 079
Total autres ressources liées à la FDL	287 705	307 053	303 861	302 127	305 025	277 108
TOTAL recettes FDL + reversements divers	5 042 493	5 281 070	5 289 382	5 509 386	5 799 628	5 955 896
<i>Evolution :</i>	+8,13%	+4,73%	+0,16%	+4,16%	+5,27%	+2,69%

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales en 2022 : + 3,4 %

Cette revalorisation est basée sur l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre les mois de novembre 2020 et 2021. Elle s'applique aux bases de foncier non bâti, taxe d'habitation des résidences secondaires, foncier bâti des logements et locaux industriels, Cotisation Foncière des Entreprises pour les locaux industriels mais pas aux bases (FB ou CFE) des locaux professionnels et commerciaux

Les taux d'imposition :

La collectivité ne vote plus de taux de TH depuis 2021. Un taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) sera voté à partir de 2023.

En 2021, le taux de TFPB est devenu l'imposition "pivot" du système de lien entre les taux pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), la TFNB et, à partir de 2023, pour la THRS.

Taux de TFPB en 2021 : 41,10 % = 23,64 % (ancien taux communal) + 17,46 % (ancien taux départemental)
Moyenne de la strate : NC

Taux de TFPNB en 2021 : 59,29 %
Moyenne de la strate : 53,13 %

Il n'est pas envisagé de rehausser les taux des taxes foncières en 2022.

Le potentiel financier

Le potentiel financier remplace à partir de 2005 le potentiel fiscal comme élément de mesure de la richesse théorique d'une commune. Ce potentiel financier est égal au potentiel fiscal (application du taux moyen national d'imposition aux bases communales de fiscalité directe locale) auquel est ajoutée la dotation forfaitaire de la DGF provenant de l'Etat, perçue par la commune l'année précédente (hors compensation de la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle).

Ce potentiel financier permet ainsi de prendre en compte l'ensemble des ressources stables de la collectivité.

Le potentiel financier de la Commune de Saint-André-de-Cubzac est 1,5 fois inférieur au potentiel financier moyen de la strate. Ceci en raison d'un faible potentiel fiscal.

Les bases de fiscalité directe locale progressent physiquement sous l'effet de l'augmentation de la population. Néanmoins, elles restent faibles en valeur, comparées aux communes de la strate.

Années :	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Potentiel financier Commune	7 718 700 €	7 840 217 €	7 955 278 €	8 387 529 €	8 774 750 €	9 280 056 €
<i>Evol°</i>	2,84%	1,57%	1,47%	5,43%	4,62%	5,76%
Potentiel financier Commune / pop DGF	714,10 €	730,34 €	717,34 €	732,28 €	747,23 €	751,97 €
<i>Evol°</i>	-0,43%	2,27%	-1,78%	2,08%	2,04%	0,63%
Potentiel financier moyen strate / pop DGF	1 123,13 €	1 119,80 €	1 114,56 €	1 136,25 €	1 149,47 €	1 157,15 €
<i>Evol°</i>	-0,36%	-0,30%	-0,47%	1,95%	1,16%	0,67%

Le potentiel financier de la Commune est supérieur à celui constaté sur le territoire du Grand Cubzaguais mais largement en dessous de celui des villes de la métropole (+ de 1000 €/habitant) ou de la ville de Blaye (910 €/habitant).

Source : <https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/potentiel-financier-par-habitant>

La Loi des Finances 2021 réforme les modalités de calcul des indicateurs financiers à compter de 2022 (potentiel fiscal, effort fiscal) afin d'intégrer les nouvelles ressources suite à la suppression de la TH résidences principales et à la réduction de moitié des valeurs locatives des locaux industriels.

Ces indicateurs financiers rénovés seront utilisés pour la première fois en 2022. Toutefois, ils ne produiront aucun effet en 2022 dans la mesure où une fraction de correction permettra de neutraliser complètement les effets de la prise en compte du nouveau panier de ressources.

À compter de 2023, la fraction de correction sera dégressive et permettra de lisser dans le temps les effets des réformes fiscales sur les indicateurs financiers

Suivant les recommandations du Comité des Finances Locales, la Loi de Finances 2022 élargit les ressources considérées dans le calcul du potentiel fiscal et du potentiel fiscal agrégé en intégrant notamment :

- La taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)
- Le produit des droits de mutation = moyenne sur 3 ans (y compris si géré par le fonds départemental)
- L'imposition forfaitaire sur les pylônes

Projection d'évolution des recettes réelles de fonctionnement sur l'exercice 2022 :

Le dispositif de compensation de la suppression de la TH a assuré une évolution du produit de fiscalité directe locale satisfaisante en 2021 (+ 3,96 %).

Néanmoins la lisibilité de la dynamique des bases est largement affectée par un système de compensation complexe tenant compte des exonérations auparavant appliquées au niveau communal (en TH) et départemental (en TFPB).

On peut ainsi constater que les bases de TFPB ont diminué en 2021, en raison de l'application d'exonérations qui ne s'appliquent qu'à la part communale suite au transfert de la part départementale de TF à la Commune. Alors que ces bases exonérées n'apparaissent pas sur la part intercommunale.

On peut prévoir une augmentation d'environ **4 %** (soit environ + 194 000 €) du produit de fiscalité directe locale en 2022.

Les dotations et participations devraient progresser de **2 %** (soit environ + 60 000 €).

Les produits des services et du domaine devraient se stabiliser, tout comme le chapitre des produits de gestion courante.

Le montant du chapitre des atténuations de charges était particulièrement élevé en 2021, en raison de régularisations sur remboursements par l'assurance du personnel. Ce chapitre devrait retrouver un niveau proche de celui constaté en 2019.

Considérant l'ensemble des éléments qui précèdent, **les recettes réelles de fonctionnement en 2022 devraient progresser au minimum de 2 %** par rapport à 2021 soit une augmentation d'environ 220 000 €.

1-3/ AUTOFINANCEMENT / EPARGNE ISSUE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les données indiquées dans cette partie relative à l'autofinancement ont été « retraitées » de manière à :

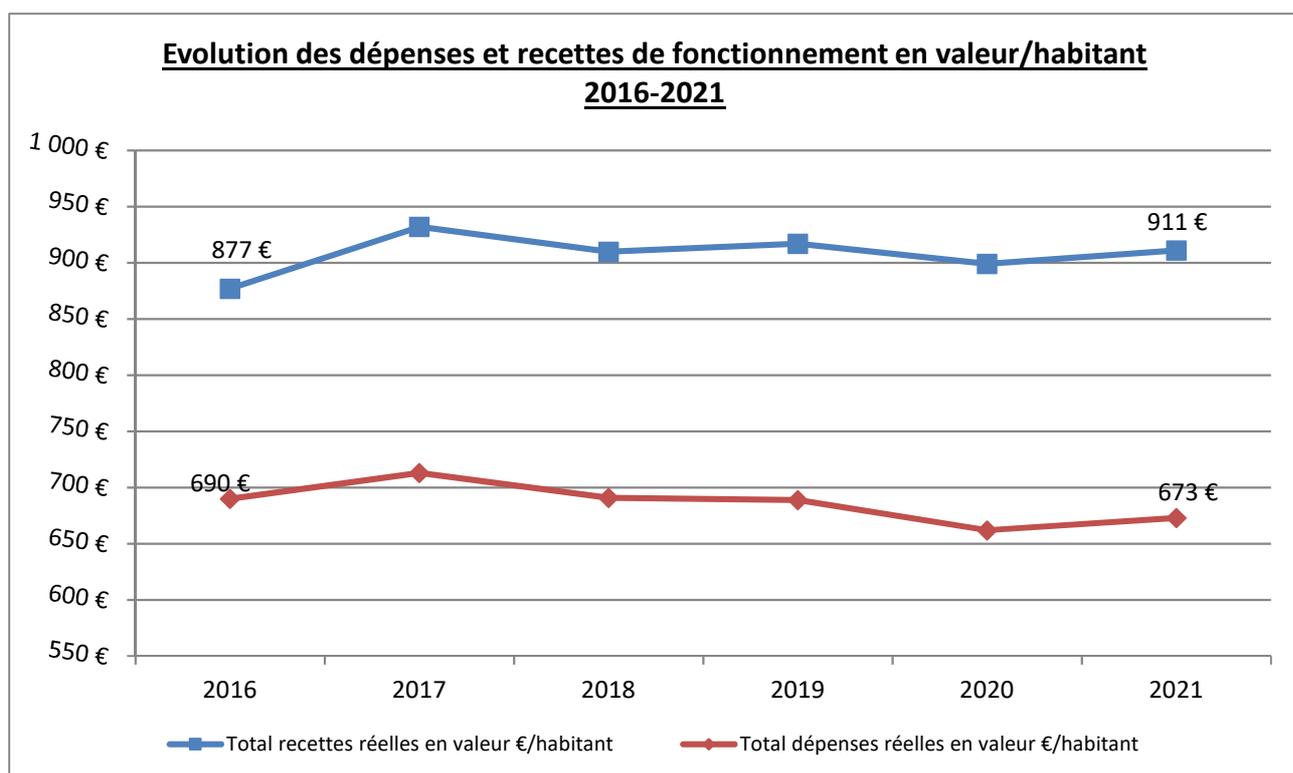
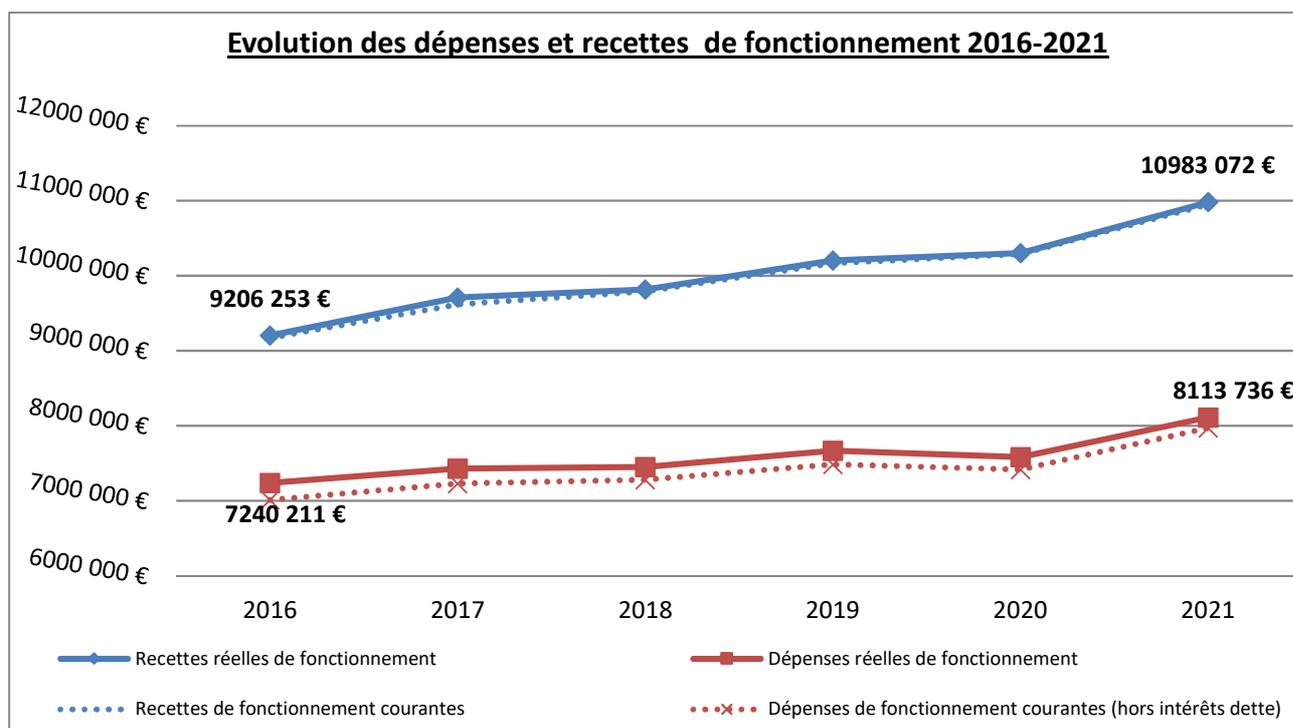
- Neutraliser les charges et ressources exceptionnelles ;
- Neutraliser les dépenses et recettes d'ordre (écritures comptables non « réelles ») ;
- Déplacer les recettes de cession sur les recettes d'investissement ;
- Déplacer les dépenses de travaux en régie en dépenses d'investissement.

Ces données sont libellées : "dépenses et recettes de fonctionnement courantes".

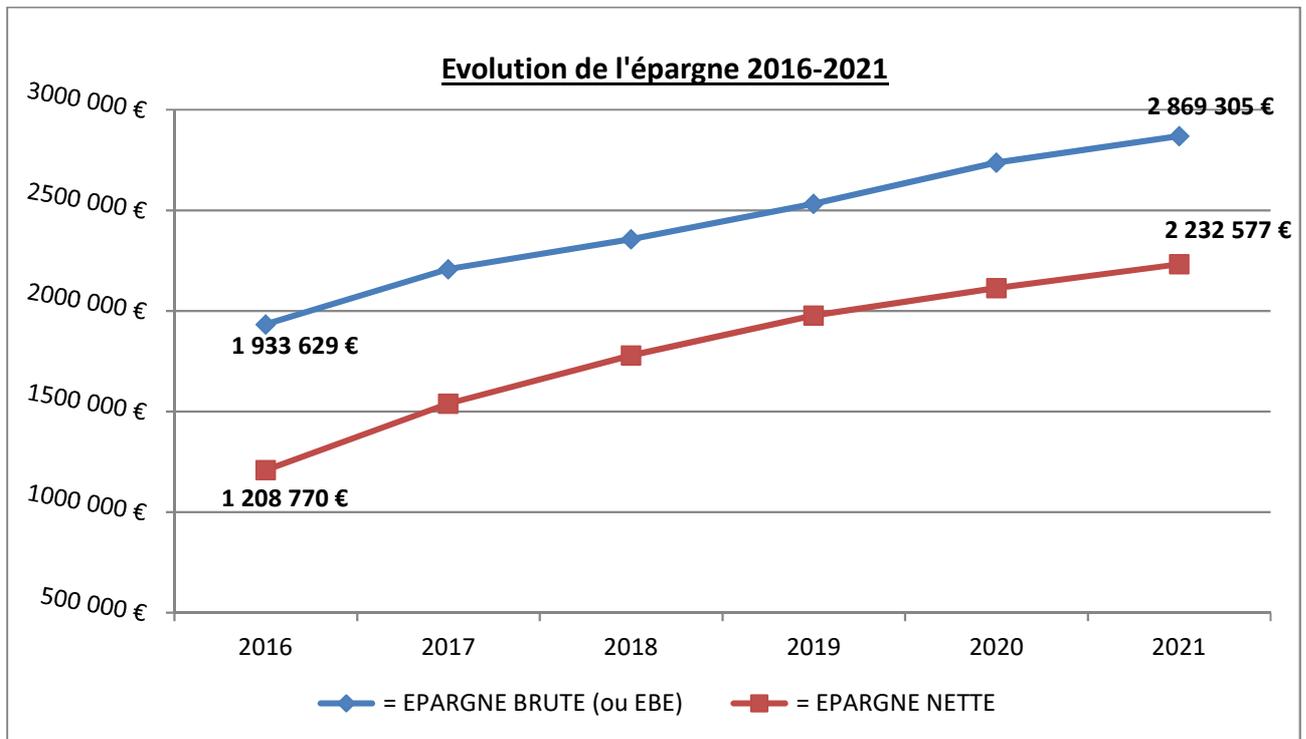
DEFINITIONS	
EPARGNE DE GESTION =	C'est l'excédent de fonctionnement, avant frais financiers (intérêts de la dette). Il s'agit d'un solde naturel, sans prise en compte de l'endettement de la collectivité.
EPARGNE BRUTE =	Excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement, y compris les intérêts de la dette.
EPARGNE NETTE =	Epargne brute moins annuité en capital des emprunts. Elle permet d'autofinancer les projets d'investissement.

CHAINE DE L'EPARGNE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Recettes réelles de fonctionnement	9 206 253 €	9 710 532 €	9 817 334 €	10 203 689 €	10 303 628 €	10 983 072 €
Dépenses réelles de fonctionnement	7 240 211 €	7 430 239 €	7 453 209 €	7 668 509 €	7 583 966 €	8 113 736 €
Recettes de fonctionnement courantes	9 173 192 €	9 618 559 €	9 794 461 €	10 166 172 €	10 290 746 €	10 951 274 €
- Dépenses de fonctionnement courantes (hors intérêt dette)	7 013 595 €	7 232 144 €	7 283 134 €	7 486 965 €	7 419 653 €	7 972 518 €
= EPARGNE DE GESTION	2 159 597 €	2 386 415 €	2 511 327 €	2 679 207 €	2 871 093 €	2 978 756 €
- Intérêts dette	-225 968 €	-178 606 €	-153 822 €	-146 527 €	-133 431 €	-109 451 €
= EPARGNE BRUTE (ou EBE)	1 933 629 €	2 207 809 €	2 357 505 €	2 532 680 €	2 737 662 €	2 869 305 €
- Remboursement du capital	-724 859 €	-668 161 €	-579 035 €	-554 359 €	-623 711 €	-636 728 €
= EPARGNE NETTE	1 208 770 €	1 539 648 €	1 778 470 €	1 978 321 €	2 113 951 €	2 232 577 €

Evolution épargne nette +4,78% +27,37% +15,51% +11,24% +6,86% +5,61%



- ✓ La progression moyenne annuelle des recettes de fonctionnement (+ 3,6 %) sur la période 2016-2021 doit être comparée à l'évolution de la population municipale. L'augmentation moyenne des recettes en valeur/habitant est ainsi ramenée à + 0,8 %/an sur la période.
- ✓ En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, la progression moyenne des dépenses réelles de fonctionnement sur cette même période est de + 2,3 %, alors qu'en valeur/habitant, on observe une diminution : - 0,5 % sur la période 2016-2021.
- ✓ Globalement, malgré la nette reprise du niveau des dépenses de fonctionnement en 2021, les recettes de fonctionnement continuent de progresser plus rapidement que les dépenses.

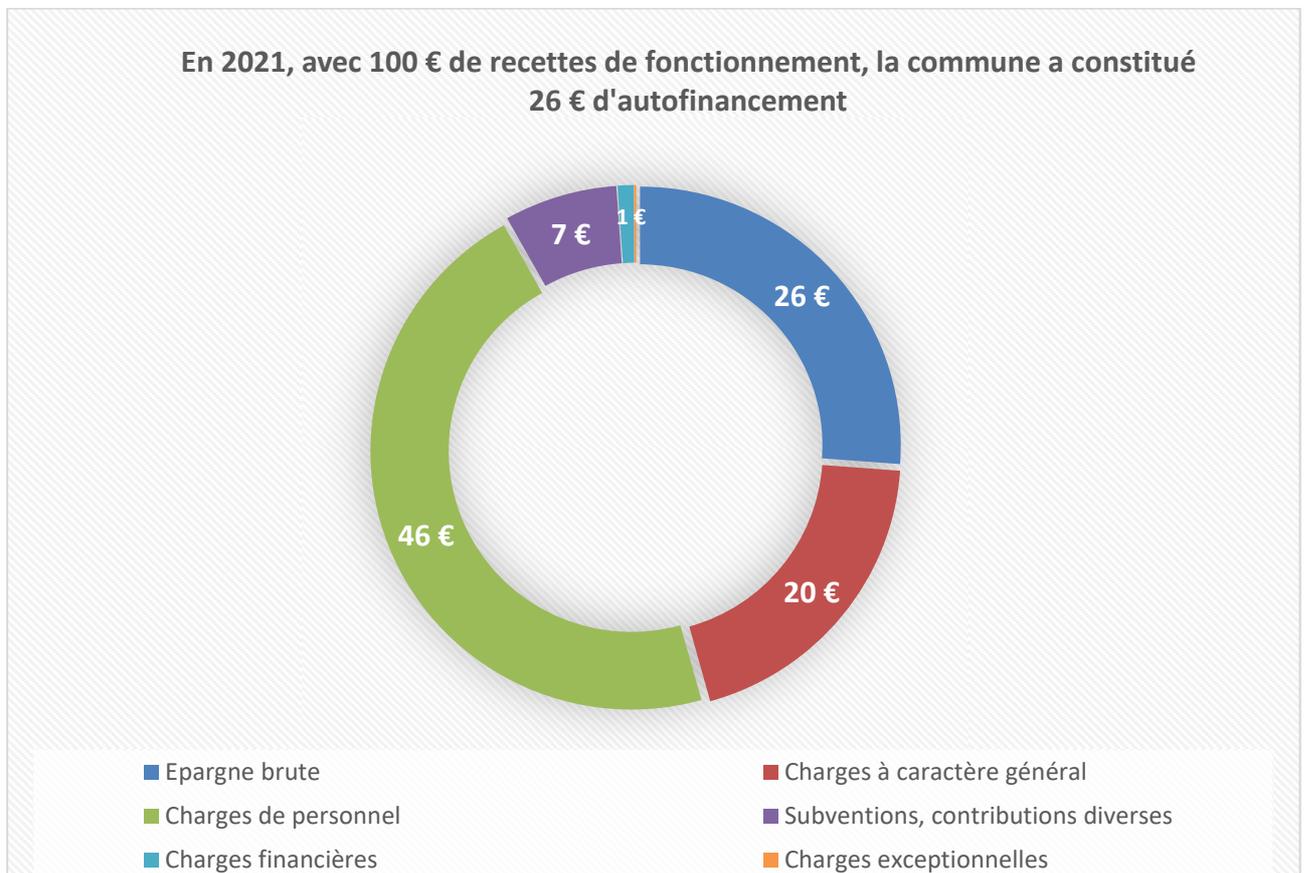


Ratios d'épargne :

Epargne de gestion / Recettes de fonctionnement courantes : 27,20 % Moy.strate : 16,90 %

Epargne brute (CAF) / Recettes de fonctionnement courantes : 26,20 % Moy.strate : 15,16 %

Epargne nette (CAF nette) / Recettes de fonctionnement courantes : 20,39 % Moy.strate : 8,52 %



Commentaires :

Les indicateurs et ratios de marge de manœuvre se stabilisent à un niveau très favorable. En 2016, l'épargne nette représentait 13% des produits de fonctionnement. Depuis 2020, ce ratio dépasse les 20 %.

Ce niveau de l'épargne nette s'explique par :

- Une dynamique de recettes principalement liée à la dynamique des bases de fiscalité locale,
- Un très faible niveau d'endettement, et aucun nouvel emprunt n'a été souscrit depuis 2019 (taux d'intérêt de 1% pour un capital emprunté de 2 M€).

L'intérêt de maintenir un excédent brut de fonctionnement élevé est d'autant plus important que suite à l'actualisation du zonage INSEE fin 2020, **la Commune de Saint-André-de-Cubzac est entrée dans l'agglomération de Bordeaux au sens de l'obligation SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) imposant 25% de logements locatifs sociaux.**

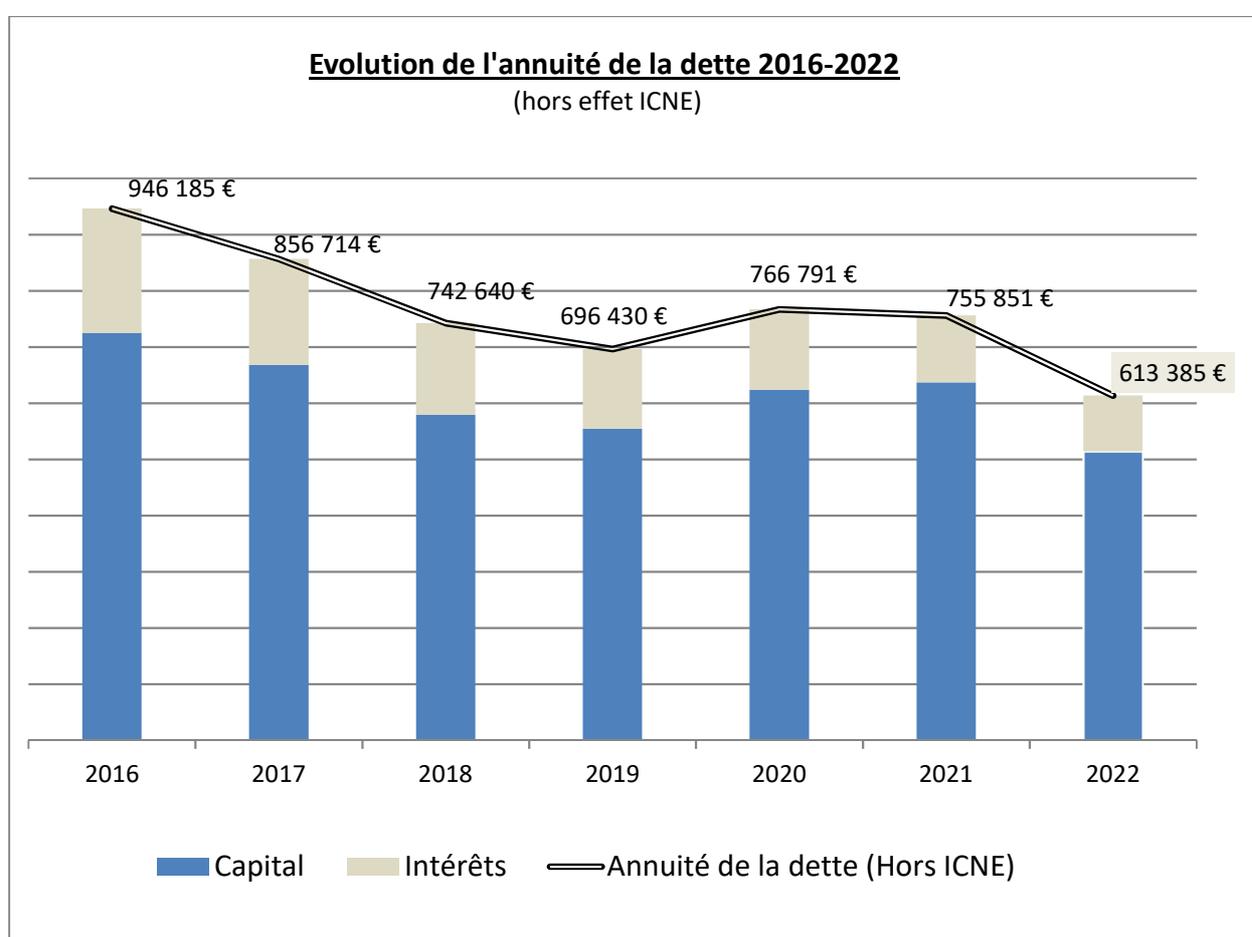
La Commune bénéficie d'une exonération de prélèvement pendant trois ans et sera donc soumise dès l'année 2025 à la procédure de prélèvement annuel.

Si ce prélèvement devait s'appliquer dès cette année, compte tenu du nombre de logements manquants (671) pour atteindre les 25 % et du potentiel fiscal par habitant de la Commune, il s'élèverait à **111 766,81 €** pour l'année 2022.

TITRE 2 - ETAT D'ENDETTLEMENT DE LA COMMUNE

2-1 / L'ANNUITE ET L'ENCOURS DE LA DETTE

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Annuité de la dette (Hors ICNE)	946 185 €	856 714 €	742 640 €	696 430 €	766 791 €	755 851 €	613 385 €
Capital	724 859 €	668 161 €	579 035 €	554 359 €	623 711 €	636 728 €	513 864 €
Intérêts	221 325 €	188 553 €	163 605 €	142 071 €	143 080 €	119 123 €	99 521 €
Encours de la dette au 31/12/n	6 161 322 €	5 493 161 €	4 914 126 €	6 359 766 €	5 736 055 €	5 099 327 €	4 585 462 €



A noter :

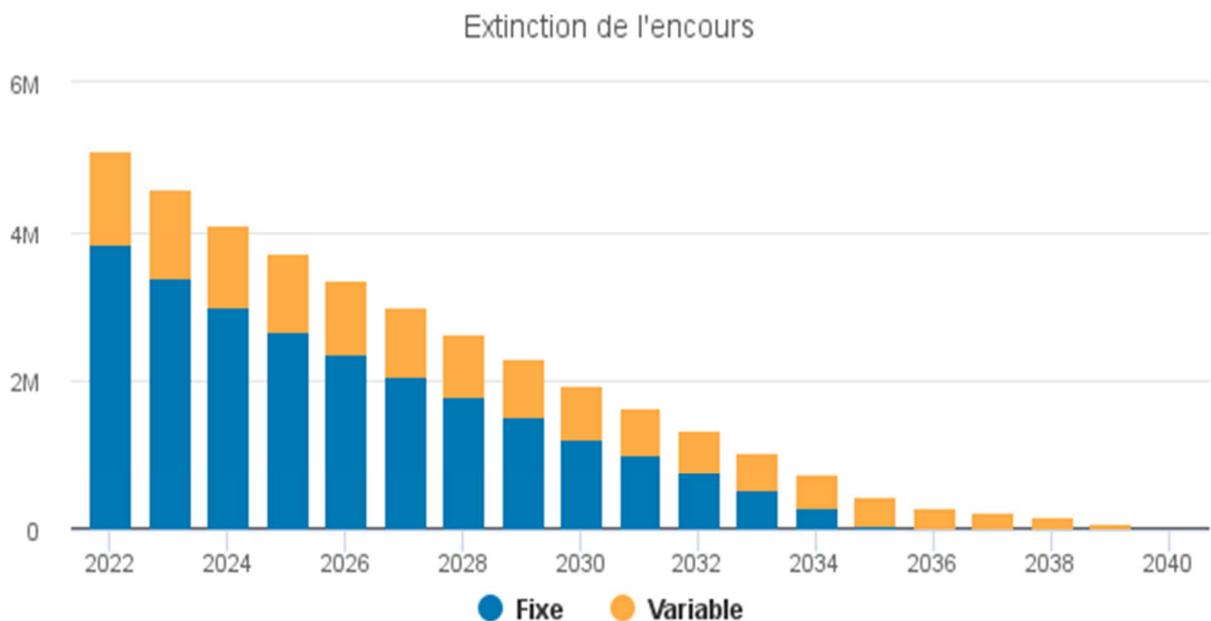
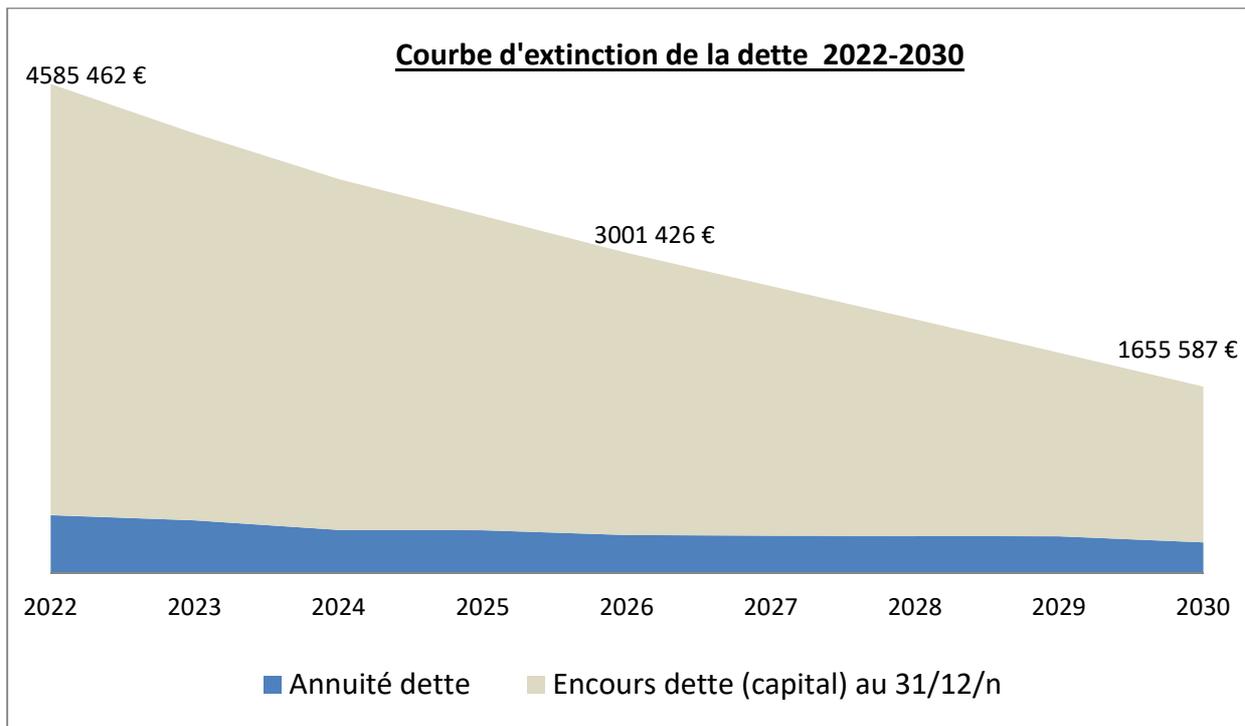
La structure de la dette au 1er janvier 2022 est composée de **11 emprunts** dont 2 à taux variables indexés sur le Livret A auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

3 emprunts (contractés en 2005, 2006 et 2009 pour divers investissements) **sont arrivés à leur terme en 2021**, pour un montant total d'annuité de 138 511 €.

Rappel des caractéristiques principales du dernier emprunt souscrit en 2019 : 2 millions €, amortissement à échéances constantes (à partir de 2020), sur une durée de 15 ans et un taux fixe de 1%, auprès de La Banque Postale

Prochains emprunts à terme :

Années	Nb d'emprunts à terme	Montant annuité	Objet emprunts
2022	1	58 601 €	Divers investissements 2007
2023	3	91 997 €	Investissement Plaine des sports 2011 et divers 2008
2024	0	0 €	
2025	1	47 797 €	Investissement Plaine des sports 2010 et divers 2010



2-2 / EVOLUTION DES RATIOS DE DETTE

Annuité de la dette		
Annuité de la dette 2022 :	50 €	/hab.

Moyenne de la strate en 2020 : 105 € /hab.

Encours de la dette		
Encours de la dette au 31/12/2021 :	412 €	/hab.

Moyenne de la strate au 31/12/2020 : 846 € /hab.

Taux de charge de la dette	
<i>Plus il est élevé, plus la capacité d'épargne future sera faible</i>	

(annuité/ressources de fonctionnement)

Année	RR de Fonct.	Annuité	Taux charge de la dette	Moy. Strate
2019	10 166 172 €	696 430 €	6,85%	8,28%
2020	10 303 628 €	766 791 €	7,44%	8,23%
2021	10 983 072 €	755 851 €	6,88%	NC
Projection 2022	11 300 000 €	613 385 €	5,43%	

Encours de la dette au 31/12/2021 en % des produits de fonct. : 46,42%

Moyenne de la strate en 2020 : 66,10%

Capacité de désendettement	
<i>Nombre d'années nécessaires pour amortir l'encours de dette si la commune consacre l'intégralité de son autofinancement brut. Zone d'alerte > 10</i>	

(encours de dette / Epargne brute)

Année	Epargne brute	Encours dette	Capacité désendettement (en années)
2019	2 532 680 €	6 359 766 €	2,51
2020	2 737 662 €	5 736 055 €	2,10
2021	2 871 933 €	5 099 327 €	1,78
Projection 2022	2 600 000 €	4 585 462 €	1,76

Moyenne de la strate : 6,4

Commentaires :

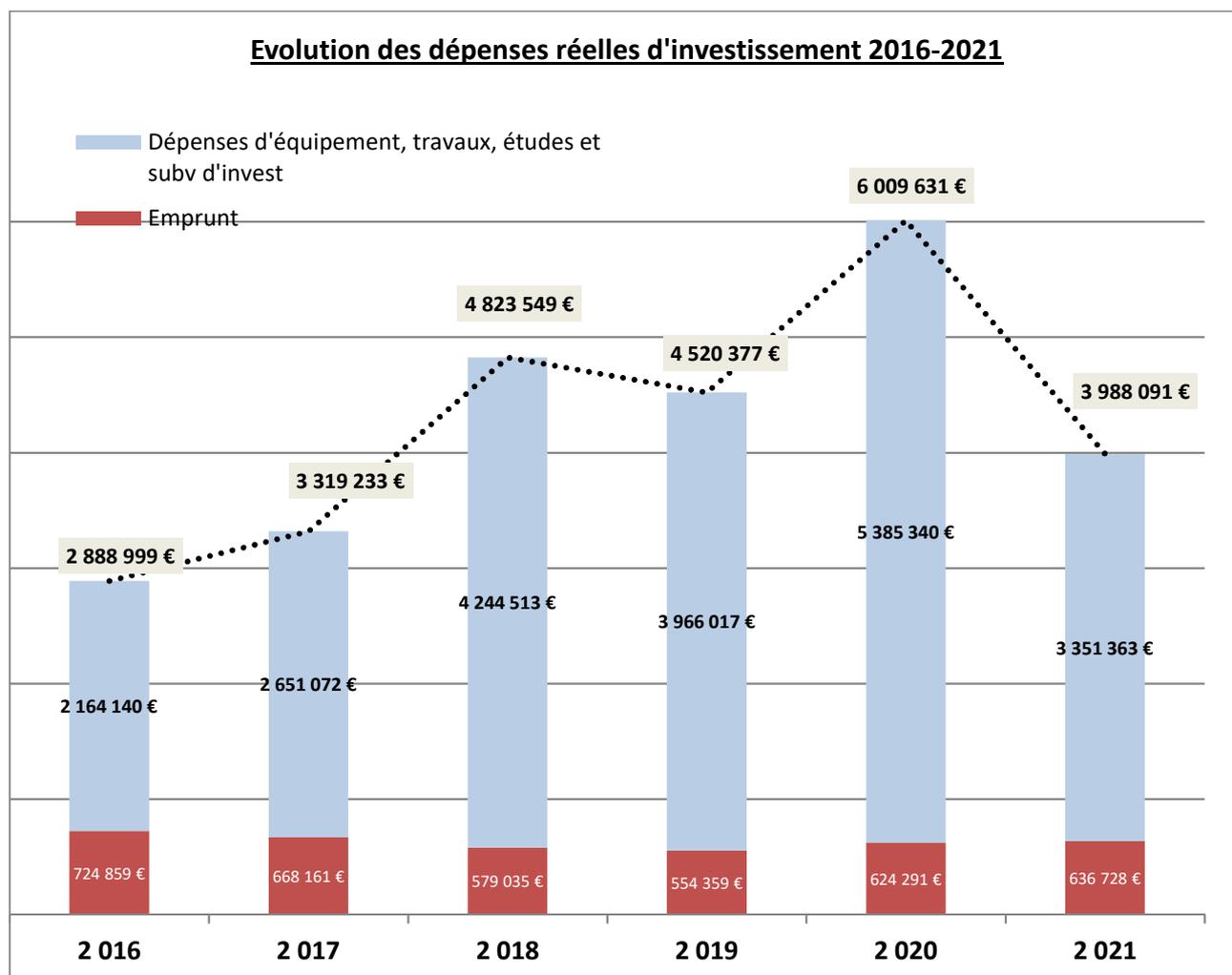
Les ratios et indicateurs ci-dessus traduisent un état d'endettement très favorable.

La Commune dispose de la capacité de répondre à un besoin de financement des investissements par un nouvel emprunt.

Le recours à cet emprunt dépendra de l'avancement des opérations projetées sur les prochains exercices budgétaires. Une ligne de trésorerie ou un emprunt à court terme peuvent aussi répondre aux besoins temporaires de trésorerie.

3-1 / LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Cf. Annexe 3



Montant annuel moyen des dépenses d'équipement, travaux, études et subventions d'investissement sur la période 2016-2021 : **3,6 M€**

Dépenses d'équipement, de travaux et études avant travaux	Réalisé 2021
Travaux de voirie Allée des Pins, Chemin du Plantier, route de St-Romain, ... signalisations et installations diverses	651 225 €
Travaux voirie Chemin de Reden et Pas de Monaco	503 061 €
Aménagement de la rue E. Dantagnan	381 068 €
Construction escalier passerelle Dauge - Collège	117 857 €
Travaux ouvrages eaux pluviales : barrières anti-inondations	19 811 €
Mobilier urbain, clôtures et plantations	83 431 €
Travaux d'éclairage public (hors rue Dantagnan)	177 917 €
Construction passerelle gare	161 680 €

Travaux divers bâtiments publics, mise aux normes installations et aires de jeux, régénération terrains de tennis	173 594 €
Extension locaux Plaine des Sports	67 780 €
Etude préalable réalisation d'une halle sportive - La Garosse	27 411 €
Réfection façades château Robillard	72 458 €
Equipements divers des services techniques (yc turbotondeuse), équipements divers des écoles et cantines, frigos partagés, matériel de projection du CDF, mobilier d'intérieur	135 035 €
Véhicule services techniques	24 217 €
Matériel informatique et logiciels	135 791 €
Réaménagement site de Montalon	291 519 €
Travaux halte nautique (subvention SPIC)	91 620 €
Frais d'études (yc étude centre ville)	62 670 €
Extension école S. Lacore	81 597 €
Travaux divers bâtiments scolaires : sols, plafonds, isolation, lavabos extérieurs, détecteurs diocycle carbone, ...	91 622 €
TOTAL :	3 351 363 €

Taux d'exécution 2021 des dépenses réelles d'investissement :

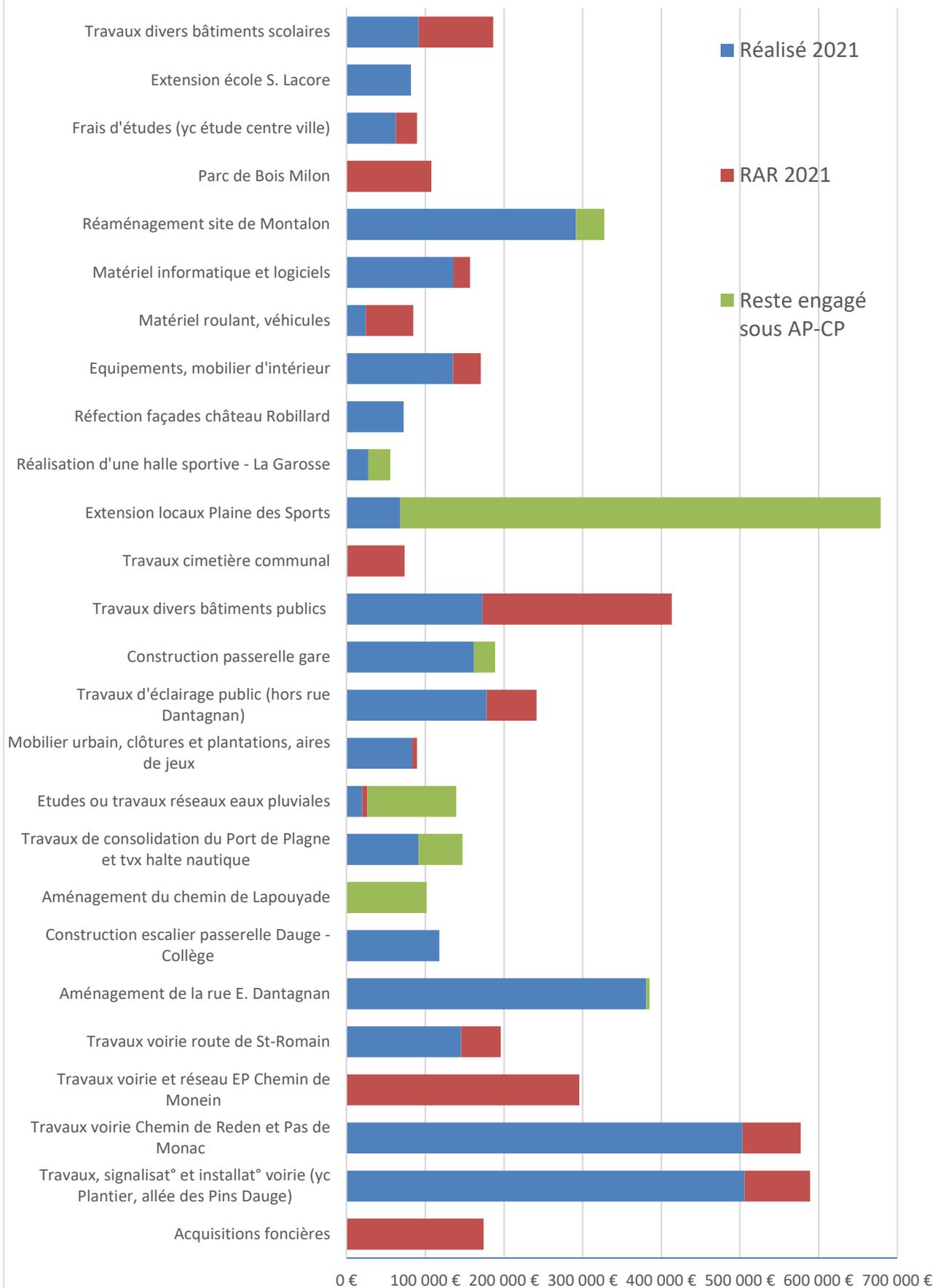
	Réalisé 2021	Budget 2021	Taux réalisation
TOTAL dépenses réelles d'investissement	3 988 091,17 €	7 393 756,90 €	53,94%
Capital dette	636 728,45 €	636 730,00 €	100,00%
Crédits de paiement sous AP-CP	1 085 240,25 €	1 849 778,69 €	58,67%
Dépenses de travaux et équipements hors AP-CP	2 266 122,47 €	4 907 248,21 €	46,18%
Y compris dépenses engagées au 31/12/2021 (RAR 2021)	3 679 329,70 €		74,98%

Reste engagé sous autorisation de programme (AP) au 31/12/2021 : 976 723,87 €

Restes à réaliser 2021 (hors AP) : 1 413 207,23 €

Total reste engagé au 31/12/2021 : 2 389 931,10 €

Réalizations en investissement 2021 et engagements d'investissements en cours au 31/12/2021



Les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

Cf. Annexe 4

Depuis l'adoption du budget primitif 2018, la technique comptable des AP/CP est utilisée pour les dépenses d'investissement. Référence : *articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Pour rappel :

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.

Les CP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées au cours d'un exercice budgétaire, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP.

Il n'est pas nécessaire d'attendre le vote du budget pour engager et réaliser des dépenses prévues dans le cadre d'une AP/CP qui a été adoptée.

Cette technique permet de ne pas faire supporter au budget d'un exercice donné l'intégralité d'une dépense pluriannuelle et de ne pas inscrire l'intégralité des recettes correspondantes. Seules les dépenses à payer au cours de l'exercice donné sont retracées au budget et l'équilibre de chaque section s'apprécie au regard des seuls crédits de paiement.

Le détail des autorisations de programme ouvertes, indiqué dans l'annexe 4, fait état d'un prévisionnel de consommation de crédits de paiement qui s'élève à **2,4 millions € pour l'exercice 2022**, hors opérations nouvelles.

Lors du vote du BP 2022 ou en cours d'exercice, il sera proposé d'ouvrir de nouvelles autorisations de programme, notamment pour :

- ✓ L'aménagement du cœur de ville – 1^{ère} tranche – aménagement de la place Raoul Larche et du cour Clémenceau ;
- ✓ L'extension et le réaménagement du club house affecté au club de tennis ;
- ✓ L'extension du skate park ;
- ✓ La révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- ✓ L'aménagement des rues H. de l'Isle, Tour du Pin et du 8 mai 1945 ;
et d'autre projets d'aménagement de voirie qui nécessitent un financement pluriannuel.

3-2 / LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Cf. Annexe 5

L'analyse rétrospective des finances communales permet d'extraire les indicateurs nécessaires à l'établissement d'une prospective financière. Celle-ci doit permettre de vérifier la capacité financière de la collectivité à porter les projets recensés dans le cadre de son PPI.

Le PPI est un outil évolutif qui a vocation à être réactualisé chaque année afin de tenir compte notamment des réalisations intervenues, des aléas opérationnels ou encore du niveau d'attribution des subventions d'investissement.

Pour l'établissement du PPI, des simulations d'exécution budgétaire ont donc été effectuées sur la période 2022-2024.

Il s'agit d'évaluer le niveau de l'épargne brute et nette (capacité d'autofinancement), la variation du fonds de roulement, la capacité de désendettement, ..., afin de vérifier que le financement des investissements projetés sera assuré (résultat de clôture positif) et anticiper le niveau d'emprunt requis.

Le programme d'investissement qui sera inscrit au BP 2022 s'élèvera à environ 6 millions €, hors reste à réaliser 2021.

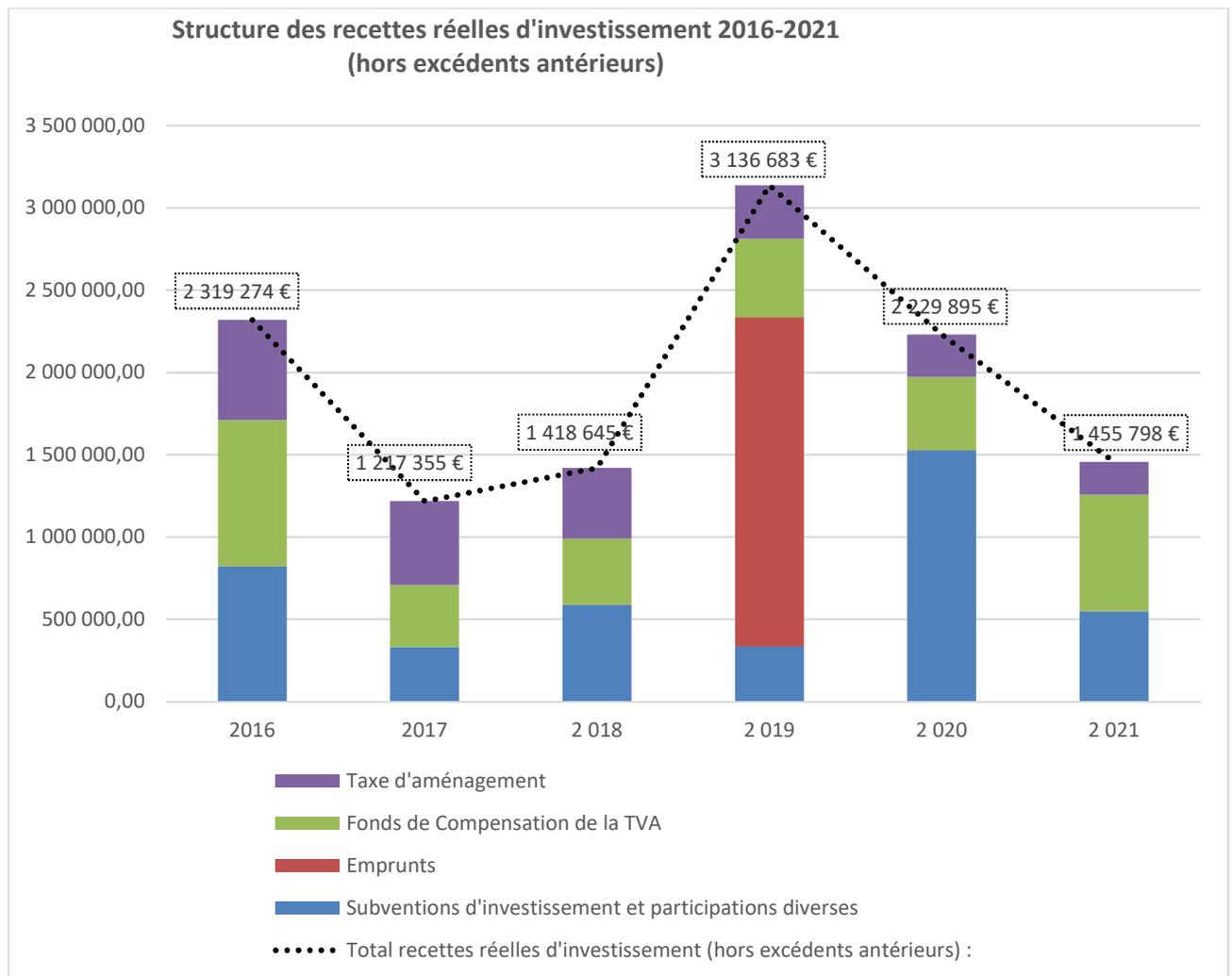
Ce programme devrait se répartir comme suit :

- 6,1 M€** {
- 2,6 M€ pour les crédits de paiement** sur autorisations de programme (y compris nouvelles AP)
 - 3,5 M€ pour de nouvelles dépenses hors AP - CP**, notamment :
 - ✓ Les travaux sur voiries communales (1,5 M€) : aménagement de sécurité rue Henri Groues, création d'une voie verte avenue de la République, réfection du chemin de Cabarieu, du chemin de Labry (STEP),... ;
 - ✓ Les travaux d'éclairage public (75 000 €) ;
 - ✓ Le programme de travaux de rénovation des bâtiments scolaires ;
 - ✓ La rénovation du moulin de Montalon (100 000 €) ;
 - ✓ La rénovation du bâtiment de la rue Dantagnan (45 000 €) ;
 - ✓ La remise à niveau des installations informatique et la fourniture de tablettes pédagogiques pour les écoles (215 000 €) ;
 - ✓ Le remplacement d'un tracteur de voirie (91 200 €) ;
 - ✓ Les acquisitions foncières (900 000 €).

Pour couvrir l'intégralité du financement des dépenses d'investissement envisagées dans ce PPI, un emprunt cumulé (en une ou plusieurs fois) d'un montant total de **3,7 millions €** serait nécessaire.

3-3 / LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Cf. Annexe 6



Les principales ressources d'investissement attendues en 2022 :

✓ **Restes à réaliser 2021 :**

Les RAR 2021 en recettes d'investissement concernent des travaux achevés ou en cours d'achèvement.

Il s'agit principalement de soldes de subventions liées à :

- Des opérations comprenant des lots d'aménagements paysagers qui sont réglés en différé : aménagement Montalon et rue Dantagnan ;
- Des fins d'études : revitalisation centre-ville, étude sur l'approvisionnement maraîcher de la restauration scolaire ;
- Des subventions qui nous ont été notifiées en fin d'exercice : FNADT, DSIL pour la rénovation de bâtiments scolaires.

Conseil Départemental	162 635 €
Pays Haute Gironde	8 750 €
Etat (DETR, FSIL, FNADT)	111 230 €
Caisse des Dépôts	12 750 €

Total : **295 365 €**

Hormis les subventions reprises en RAR 2021, le budget 2022 pourra afficher les subventions suivantes :

- ✓ La participation supplémentaire de la SNCF pour la construction de la passerelle de la gare : 310 000€
- ✓ La participation du Conseil Départemental pour la réalisation d'une halle sportive : 569 300 €
- ✓ Le FDAEC 2022 : 50 000 €

Plusieurs dossiers de demande de subvention ont été déposés, en attente de décision d'attribution :

- ✓ Le Conseil Départemental a été sollicité pour le remplacement des menuiseries extérieures du gymnase de la Garosse, pour la restauration du moulin de Montalon, pour l'acquisition de nouveaux équipements numériques dans les écoles, pour la rénovation de bâtiments scolaires, pour la réalisation d'une voie verte avenue de la République ;
- ✓ La Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) a été sollicitée pour des travaux de rénovation de bâtiments scolaires, ainsi que pour la création d'une halle sportive à la Garosse ;
- ✓ La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été sollicitée pour la fourniture en équipements numériques des écoles et la reconstruction des terrains de basket du stade Léo Lagrange ;

D'autres dossiers de subventions seront déposés en cours d'année en fonction de l'avancement des projets inscrits au BP.

Le **FCTVA** s'élèvera à **462 424 €**, compte tenu des dépenses d'investissement réalisées en 2021 et qui rentrent dans l'assiette éligible à la compensation forfaitaire : 16,404 %.

A noter que la collectivité est concernée à partir de cette année 2022 par la réforme de l'automatisation du versement du FCTVA. L'assiette automatisée conduit à rendre inéligibles les dépenses enregistrées aux comptes d'immobilisations 212 (agencement et aménagement de terrain) et 2051 (concessions et droits similaires. Logiciels, licences, ...).

Le montant de **taxe d'aménagement** devrait se stabiliser à hauteur de **200 000 €**.

A noter que ce produit est en constante diminution depuis 2016, même si on peut s'interroger sur la régularité de son recouvrement.

Pour rappel, la taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme. Son objectif est de faire participer les constructeurs et propriétaires aux charges d'équipements publics générées pour la collectivité.

La **participation aménageur** pour la ZAC de Bois Milon s'élèvera à 82 000 € pour les permis purgés de tous recours sur la tranche 2 en 2021.

En fonction du nouveau programme d'investissement et des opportunités d'acquisitions foncières, il sera décidé de souscrire ou non un emprunt pour compléter le financement de la section d'investissement.

3-4 / EVOLUTION DU FONDS DE ROULEMENT

Définition du FDR : Excédent de ressources dont dispose la collectivité dans son haut de bilan après avoir financé l'ensemble de ses investissements.

Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est négatif, cela signifie que la collectivité a mobilisé ses réserves pour financer ses investissements.

Si le résultat de l'année ou la variation du FDR est positif, cela signifie que la collectivité a mobilisé plus de ressources que ses besoins. Elle a donc reconstitué son FDR.

CALCUL DU FONDS DE ROULEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargne nette	1 208 770 €	1 539 648 €	1 778 470 €	1 978 321 €	2 113 951 €	2 232 577 €
+ Recettes d'invest. hors emprunt	2 352 334 €	1 309 328 €	1 441 518 €	1 173 689 €	2 242 777 €	1 487 596 €
= Total Financement de l'investissement	3 561 104 €	2 848 976 €	3 219 987 €	3 152 010 €	4 356 728 €	3 720 173 €
- Dépenses d'invest. hors dette	2 164 787 €	2 670 561 €	4 260 767 €	4 001 034 €	5 416 802 €	3 383 130 €
= Besoin de financement	1 396 317 €	178 415 €	-1 040 779 €	-849 024 €	-1 060 074 €	337 043 €
+ EMPRUNT et assimilés	0 €	0 €	0 €	2 000 510 €	0 €	0 €
= Variation FDR	1 396 317 €	178 415 €	-1 040 779 €	1 151 486 €	-1 060 074 €	337 043 €

FONDS DE ROULEMENT (FDR) au 31/12/n	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	3 062 585 €	3 241 000 €	2 200 221 €	3 351 707 €	2 291 633 €	2 628 676 €

Sur l'exercice 2021, le niveau de trésorerie a augmenté de 337 043 €. Ce qui signifie que la Commune n'a pas eu besoin de puiser sur ses excédents antérieurs pour financer ses investissements de l'année et qu'elle a pu se constituer un excédent pour améliorer sa capacité future d'autofinancement.

Variation du fonds de roulement à partir des résultats d'exécution de l'exercice 2021 :

	Dépenses	Recettes	Résultats	c/1068 CA	Résultats
Section Fonct.	8 602 463,69 €	11 019 108,86 €	2 416 645,17 €		2 416 645,17 €
Section Invest.	4 024 127,90 €	1 944 525,53 €	-2 079 602,37 €	2 048 097,79 €	-31 504,58 €
Résultats reportés	Dépenses	Recettes			
Section Fonct.		1 607 842,08 €			
Section Invest.	1 364 306,85				
Fonds de roulement au 01/01/2021 :					2 291 633,02 €
Fonds de roulement au 31/12/2021 :					2 628 675,82 €
Variation du fonds de roulement sur l'exercice 2021 :					337 042,80 €

En 2022, le niveau de mobilisation de la trésorerie dépendra du rythme de réalisation des opérations projetées, mais également du délai de versement des subventions ou participations attendues.

BUDGET ANNEXE SPIC HALTE NAUTIQUE

Par délibération en date du 2 juillet 2018, le conseil municipal a décidé de la création de la régie de la halte nautique de Saint-André-de-Cubzac, Service Public Industriel et Commercial (SPIC) doté de la seule autonomie financière, ce qui implique l'établissement d'un budget annexe au budget principal sous l'instruction M4.

A l'occasion de la création de ce service, le conseil municipal avait également acté le transfert comptable de la halte sur le budget annexe, à hauteur de 217 902 € TTC, et le versement d'une subvention de départ de 5000 €.

Les opérations comptabilisées sur cette régie sont assujetties à la TVA.

Le budget annexe est présenté en conseil municipal après avis du conseil d'exploitation de la halte nautique.

Annexe 7 : détail des résultats sur la période 2018-2021

A noter :

Sur l'exercice 2021, le produit des emplacements et autres accès à la halte nautique est en nette progression par rapport à 2020 : 9 961,56 € HT (+ 33 %)

Cela s'explique par :

- Une meilleure occupation (196,41 ml en 2021 au lieu de 182,54 ml en 2020) au ponton rendue possible par la réalisation des travaux d'installation de « jupes » de protection en début d'année 2021 ;
- Une progression des tarifs d'emplacement de 5% (de 55 € à 58 €/ml) ;
- L'instauration de tarifs d'emplacements temporaires au ponton (325 € HT en 2021).

Années	Occupation en MI	Nb emplacements saison	Nb accès « corps morts »	Nb accès pêcheurs	Nb emplacements temporaires
2019	182,84	20	11	4	0
2020	157,04	18	9	3	0
2021	196,41	22	7	1	1

En 2021, l'Etat a versé au SPIC une subvention pour pertes d'exploitation (liées à la crise sanitaire en 2020) de 2 024€.

Par délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2021, l'octroi par le budget principal d'une subvention d'équipement au budget annexe de la halte nautique avait été approuvé, afin de couvrir les travaux de réalisation par le SPIC de jupes de protection des pontons sur l'exercice 2021.

Le montant de la subvention versée est de 91 620 € HT. Il figure en recettes d'investissement du budget annexe et sera amorti à partir de 2022 dans les mêmes conditions que l'amortissement des travaux correspondants (sur 25 ans).

La dotation d'amortissement à inscrire à partir de l'exercice 2022 s'élève à 11 755 € HT et à 3 665 € pour l'amortissement de la subvention.

Excédent de fonctionnement reporté (002) : 13 770,07 €

Montant à reprendre en recette de la section d'investissement (001) : 1 819,57 €

A noter : en application du principe d'unité budgétaire, il n'y a pas lieu de dissocier les votes du compte de gestion et du compte administratif du budget principal et budget annexe.

L'équilibre du compte administratif doit s'apprécier en consolidant le budget principal et l'ensemble des budgets annexes.

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	BP 2021 (yc RAR 2020)	REALISE 2021	% réal.
10223 et 26	TLE ou Taxe aménagement (reversement)	862,00 €	0,00 €	160 291,00 €	115 770,40 €	0,00 €		0,00 €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	862,00 €	0,00 €	160 291,00 €	115 770,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
1345	Participation pour non réalisé* d'aires stat.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
13	Subvention d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00%					
1641	Emprunts en euros	710 533,29 €	653 835,77 €	579 035,30 €	554 359,41 €	623 711,13 €	636 730,00 €	636 728,45 €	100,00%
165 et 1678	Autres emprunt en euros	14 326,00 €	14 325,00 €	0,00 €	0,00 €	580,00 €			
16	Remboursement d'emprunts	724 859,29 €	668 160,77 €	579 035,30 €	554 359,41 €	624 291,13 €	636 730,00 €	636 728,45 €	100,00%
202	Frais doc. urbanisme, numérisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 183,50 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2031	Frais d'études	27 488,40 €	45 525,74 €	30 654,52 €	7 856,65 €	7 289,00 €	48 371,00 €	19 875,00 €	41,09%
2033	Frais d'insertion	108,00 €	864,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2051	Concessions et droits similaires	11 107,22 €	20 188,80 €	23 123,90 €	23 443,99 €	15 294,00 €	107 698,34 €	75 524,68 €	70,13%
20	Immobilisations incorporelles	38 703,62 €	66 578,54 €	53 778,42 €	36 484,14 €	22 583,00 €	156 069,34 €	95 399,68 €	61,13%
204122	Subventions - Régions	0,00 €	0,00 €	800,00 €	1 600,00 €	0,00 €	1 200,00 €	800,00 €	66,67%
2041512	Subventions - GFP de rattachement	448,90 €	2 513,20 €	45 180,24 €	175 384,00 €	124 554,00 €	293 238,46 €	177 917,00 €	60,67%
2041581	Subventions - Autres gpmts - biens mobiliers	0,00 €	0,00 €	12 573,38 €	11 905,08 €	0,00 €	23 188,78 €	13 688,78 €	59,03%
2041642	Subventions - Bâtiments et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	110 000,00 €	91 620,00 €	83,29%
204182	Subventions - Autres organismes publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
204	Subventions d'équipement versées	448,90 €	2 513,20 €	58 553,62 €	188 889,08 €	124 554,00 €	427 627,24 €	284 025,78 €	66,42%
2111	Terrains nus	0,00 €	148 000,00 €	779 826,32 €	375 169,52 €	1 400,00 €	1 065 660,00 €	0,00 €	0,00%
2115	Terrains bâtis	0,00 €	0,00 €	268 075,85 €	0,00 €	401 200,00 €	0,00 €	0,00 €	
2116	Cimetières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2121	Plantations d'arbres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2128	Autres agencements et aménagements de terrain	4 229,00 €	67 424,44 €	17 545,42 €	13 951,32 €	1 798,08 €	14 498,10 €	6 650,57 €	45,87%
21311	Hôtel de Ville	0,00 €	0,00 €	5 540,76 €	1 703,91 €	0,00 €	68 893,40 €	22 635,10 €	32,86%
21312	Bâtiments scolaires	67 085,52 €	274 267,53 €	218 850,44 €	132 689,12 €	169 395,22 €	186 133,00 €	91 622,13 €	49,22%
21316	Equipements du cimetière	0,00 €	6 880,80 €	233,64 €	0,00 €	0,00 €	106 000,00 €	864,00 €	
21318	Autres bâtiments publics	228 188,03 €	76 484,22 €	161 252,93 €	151 049,18 €	38 453,23 €	75 081,35 €	74 541,35 €	99,28%
2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	87 500,08 €	83 616,95 €	114 483,51 €	107 812,94 €	37 752,89 €	214 170,78 €	71 745,75 €	33,50%
2138	Autres constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	864,00 €	0,35%
2151	Réseaux de voirie	491 430,23 €	599 794,48 €	807 402,04 €	812 715,77 €	291 382,65 €	1 549 306,30 €	1 141 373,59 €	73,67%
2152	Installations de voirie	17 298,62 €	13 570,14 €	50 970,53 €	21 682,15 €	3 413,50 €	132 003,97 €	126 927,26 €	96,15%
21534	Réseaux d'électrification	11 592,14 €	166 871,16 €	30 468,27 €	0,00 €	0,00 €	2 178,26 €	2 178,26 €	100,00%
21538	Réseaux divers	335 104,78 €	0,00 €	16 832,06 €	13 229,40 €	7 128,00 €	2 304,00 €	18 946,80 €	822,34%
21568	Autre matériel et outillage incendie défense	2 072,52 €	3 895,22 €	2 398,69 €	4 521,20 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	0,00%
21571	Matériel roulant technique		0,00 €	155 112,48 €	0,00 €	0,00 €	1 860,00 €	1 860,00 €	100,00%
21578	Autre matériel et outillage de voirie	23 422,50 €	67 323,16 €	78 257,39 €	36 127,84 €	58 330,73 €	180 994,25 €	76 780,21 €	42,42%
2158	Autres installations, mat. & outillage techn.	120 498,58 €	61 690,89 €	70 493,45 €	98 880,24 €	88 446,98 €	62 772,69 €	39 504,09 €	62,93%
2161	Œuvres et objets d'art	0,00 €	650,00 €	25 000,00 €	625,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2182	Matériel de transport	16 914,00 €	29 526,00 €	23 500,00 €	49 188,31 €	40 321,52 €	149 000,00 €	22 357,05 €	15,00%
2183	Matériel de bureau et informatique	64 876,88 €	16 771,46 €	94 530,92 €	21 299,47 €	1 711,18 €	50 147,06 €	46 577,64 €	92,88%

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	BP 2021 (yc RAR 2020)	REALISE 2021	% réal.
2184	Mobilier	11 019,07 €	97 578,60 €	36 813,19 €	23 143,14 €	40 298,35 €	28 894,40 €	12 563,06 €	43,48%
2188	Autres immo corporelles	27 775,30 €	54 174,17 €	73 757,79 €	75 971,90 €	132 604,14 €	102 428,39 €	82 967,61 €	81,00%
21	Immobilisations corporelles	1 509 007,25 €	1 768 519,22 €	3 031 345,68 €	1 939 760,41 €	1 313 636,47 €	4 244 325,95 €	1 840 958,47 €	43,37%
2312	Immob en cours-terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2313	Immob en cours-constructions	216 547,47 €	443 455,49 €	273 801,08 €	20 512,17 €	8 410,37 €	3 427,92 €	1 631,34 €	47,59%
2315	Immob en cours-inst.techniques	31 970,87 €	267 126,76 €	281 266,60 €	7 886,16 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
238	Avances forfaitaires sur immob en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
23	Immobilisations en cours	248 518,34 €	710 582,25 €	555 067,68 €	28 398,33 €	8 410,37 €	3 427,92 €	1 631,34 €	47,59%
45	Opération pour compte de tiers - Passerelle (SNCF)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	378 984,44 €	408 929,97 €	94 908,00 €	88 124,75 €	92,85%
	Autres opérations d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Opération d'équipement n° 201301 - groupe scolaire L. Aubrac	82 421,27 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Opération d'équipement n° 201501 - Restauration piscine	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Opération d'équipement n° 201502 - Club house VTT Boulistes	284 178,17 €	4 364,22 €	1 224,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Opération d'équipement n° 201701 - Requalification du centre ville	0,00 €	19 908,00 €	8 532,00 €	108,00 €	24 919,70 €	59 680,30 €	42 795,00 €	71,71%
	Opération d'équipement n° 201702 - Réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales et réseaux	0,00 €	75 508,00 €	22 170,21 €	108,00 €	31 960,80 €	100 000,00 €	864,00 €	0,86%
	Opération d'équipement n° 201703 - Extension de l'école primaire S. Lacore	0,00 €	108,00 €	30 688,27 €	36 422,18 €	797 846,34 €	82 450,06 €	81 596,64 €	98,96%
	Opération d'équipement n° 201704 - Réalisation d'un skate-park	0,00 €	2 990,40 €	202 429,14 €	1 113,66 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
	Opération d'équipement n° 201801 - Extension - réaménagement école R. Chappel	0,00 €	0,00 €	55 809,20 €	673 955,69 €	4 839,37 €	0,00 €	0,00 €	
	Opération d'équipement n° 201802 - Aménagement site de Montalon	0,00 €	0,00 €	108,00 €	9 492,00 €	20 041,68 €	351 923,20 €	291 519,41 €	82,84%
	Opération d'équipement n° 201803 - Aménagement rue E. Dantagnan	0,00 €	0,00 €	108,00 €	103 482,00 €	1 264 082,50 €	400 000,00 €	381 068,49 €	95,27%
	Opération d'équipement n° 201804 - Réaménagement logement Dalzac	0,00 €	0,00 €	28 012,00 €	93 405,94 €	0,00 €	1 744,20 €	1 312,20 €	75,23%
	Opération d'équipement n° 201805 - Construction passerelle Centre ville - Bois Milon	0,00 €	0,00 €	36 396,00 €	329 494,67 €	353 327,42 €	100 959,50 €	73 555,00 €	72,86%
	Opération d'équipement n° 201901 - Extension locaux Plaine des Sports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 170,16 €	24 720,64 €	300 000,00 €	67 779,64 €	22,59%
	Opération d'équipement n° 201902 - Restauration Château Robillard	0,00 €	0,00 €	0,00 €	864,00 €	81 088,81 €	78 911,19 €	72 457,77 €	91,82%
	Opération d'équipement n° 201903 - Aménagement secteur Patoche	0,00 €	0,00 €	0,00 €	26 114,30 €	891 526,62 €	15 000,00 €	0,00 €	0,00%
	Opération d'équipement n° 202001 - Réalisation d'une halle sportive - La Garosse	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 872,66 €	100 000,00 €	27 410,55 €	27,41%

Article	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	BP 2021 (yc RAR 2020)	REALISE 2021	% réal.
	Opération d'équipement n° 202101 - Réaménagement du chemin de Lapouyade	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	0,00 €	0,00%
	Opération d'équipement n° 202102 - Travaux de consolidation du quai de Plagne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	100 000,00 €	864,00 €	0,86%
	Opération d'équipement n° 202103 - Reconstruction du Pont de Lapeyre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	0,00%
	Opérations d'équipement	366 599,44 €	102 878,62 €	385 476,82 €	1 277 730,60 €	3 507 226,54 €	1 830 668,45 €	1 041 222,70 €	56,88%
	TOTAL DEPENSES REELLES	2 888 998,84 €	3 319 232,60 €	4 823 548,52 €	4 520 376,81 €	6 009 631,48 €	7 393 756,90 €	3 988 091,17 €	53,94%
13911	Subvention d'investissement - Etat	0,00 €	0,00 €	54,00 €	54,00 €	54,00 €	54,00 €	54,00 €	
13918	Subvention d'investissement - Autres	0,00 €	0,00 €	676,00 €	676,00 €	676,00 €	1 065,00 €	1 065,00 €	
192	Plus ou moins-value sur cession immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 150,40 €	
28	Reprise sur amortissement	0,00 €	1 405,04 €	0,00 €	0,00 €	842,00 €	0,00 €	0,00 €	
213 et 215	Constructions immob. corporelles	0,00 €	19 489,09 €	16 253,28 €	18 926,43 €	30 881,89 €	40 000,00 €	31 767,33 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	20 894,13 €	16 983,28 €	19 656,43 €	32 453,89 €	41 119,00 €	36 036,73 €	87,64%
13151	GFP de rattachement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
204412	Subventions d'équipement -organismes publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	
21312	Constructions - bâti. scolaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21318	Autres constuctions sur batiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2138	Autres constuctions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21538	Autres réseaux	0,00 €	0,00 €	2 139,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2312	Agencements et aménagements de terrain	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2313	Constructions	0,00 €	18 542,54 €	6 254,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2315	Installations techniques, matériel et outillage techniques	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 860,01 €	0,00 €	0,00 €	
041	Opérations patrimoniales	0,00 €	18 542,54 €	8 394,39 €	0,00 €	179 860,01 €	50 000,00 €	0,00 €	0,00%
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	0,00 €	39 436,67 €	25 377,67 €	19 656,43 €	212 313,90 €	91 119,00 €	36 036,73 €	39,55%
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 888 998,84 €	3 358 669,27 €	4 848 926,19 €	4 540 033,24 €	6 221 945,38 €	7 484 875,90 €	4 024 127,90 €	53,76%
001	solde d'exécution d'invest. reporté de N-1	254 427,91 €	0,00 €	1 224 785,33 €	824 141,13 €	51 821,48 €	1 364 306,85 €	1 364 306,85 €	
	TOTAL y c 001	3 143 426,75 €	3 358 669,27 €	6 073 711,52 €	5 364 174,37 €	6 273 766,86 €	8 849 182,75 €	5 388 434,75 €	

RAR 2021 : 1 413 207,23 €

Autorisation de programme (AP)			Crédits de paiement (CP)								Total AP (yc réalisés antérieurs)	Reste engagé sur AP-CP au 31/12/2021	Réalisé hors AP-CP
N° AP	Libellé	N° OP	CP 2018 réalisés	CP 2019 réalisés	CP 2020 réalisés	CP 2021 réalisés	Tot. CP antérieurs réalisés	CP 2022 prévisionnels (yc reliquats 2021)	CP 2023 prévisionnels	CP 2024 prévisionnels			
2018-01	Réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales et réseaux	201702	0,00 €	108,00 €	31 960,80 €	864,00 €	32 932,80 €	1 299 136,00 €	1 100 000,00 €	0,00 €	2 432 068,80 €	113 008,00 €	97 678,21 €
			Projet d'ajustement des CP (à poursuivre sur 2025 et suivants):					400 000,00 €	650 000,00 €	667 067 €	1 750 000,00 €		
2018-02	Extension de l'école R. Chappel	201801	55 809,20 €	673 955,69 €	4 839,37 €	0,00 €	734 604,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	734 604,26 €	0,00 €	54 234,40 €
2018-03	Extension de l'école S. Lacore	201703	8 577,60 €	18 115,14 €	784 246,87 €	81 596,64 €	892 536,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	892 536,25 €	0,00 €	55 613,82 €
2018-04	Construction d'une passerelle interquartiers Bois Milon - centre ville	201805 et art. 4581	36 396,00 €	708 479,11 €	762 257,39 €	161 679,75 €	1 668 812,25 €	34 187,75 €	0,00 €	0,00 €	1 703 000,00 €	26 961,54 €	5 544,00 €
			Projet d'ajustement des CP :					27 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 695 812,25 €		
2018-05	Aménagement de la rue E. Dantagnan	201803	108,00 €	103 482,00 €	1 264 082,50 €	381 068,49 €	1 748 740,99 €	18 931,51 €	0,00 €	0,00 €	1 767 672,50 €	4 116,00 €	0,00 €
			Projet d'ajustement des CP :					4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	1 752 940,99 €		
2019-01	Extension des locaux de la Plaine des Sports	201901	0,00 €	0,00 €	24 720,64 €	67 779,64 €	92 500,28 €	657 499,72 €	0,00 €	0,00 €	750 000,00 €	611 234,24 €	0,00 €
			Projet d'ajustement des CP :					657 499,72 €	0,00 €	0,00 €	750 000,00 €		
2019-02	Réaménagement du site de Montalon	201802	108,00 €	9 492,00 €	20 041,68 €	291 519,41 €	321 161,09 €	32 256,59 €	0,00 €	0,00 €	353 417,68 €	35 990,00 €	0,00 €
			Projet d'ajustement des CP :					36 000,00 €	0,00 €	0,00 €	357 161,09 €		
2019-03	Travaux de rénovation du Château Robillard	201902	0,00 €	864,00 €	81 088,81 €	72 457,77 €	154 410,58 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	154 410,58 €	0,00 €	0,00 €
2019-04	Aménagement du chemin de Patoche et giratoire rue Nationale	201903	0,00 €	26 114,30 €	891 526,62 €	0,00 €	917 640,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	917 640,92 €	0,00 €	0,00 €
2020-01	Réalisation d'une halle sportive - La Garosse	202001	0,00 €	0,00 €	12 872,66 €	27 410,55 €	40 283,21 €	1 259 716,79 €	200 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	28 032,76 €	0,00 €
			Projet d'ajustement des CP :					500 000,00 €	959 716,79 €	0,00 €	1 500 000,00 €		
2021-01	Réaménagement du chemin de Lapouyade	202101	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	480 000,00 €	0,00 €	0,00 €	480 000,00 €	101 592,13 €	0,00 €
			Projet d'ajustement des CP :					480 000,00 €	0,00 €	0,00 €	480 000,00 €		
2021-02	Travaux de consolidation du quai du Port de Plagne	202102	0,00 €	0,00 €	0,00 €	864,00 €	864,00 €	1 099 136,00 €	300 000,00 €	0,00 €	1 400 000,00 €	55 789,20 €	0,00 €
			Projet d'ajustement des CP :					250 000,00 €	500 000,00 €	99 136,00 €	850 000,00 €		
2021-03	Reconstruction du Pont de Lapeyre	202103	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	0,00 €
			Projet d'ajustement des CP :					0,00 €	300 000,00 €	0,00 €	300 000,00 €		
2021-04	Extension de l'école B. Cabanes	202104	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	60 000,00 €	600 000,00 €	440 000,00 €	1 100 000,00 €	0,00 €	0,00 €
			Projet d'ajustement des CP :					60 000,00 €	600 000,00 €	440 000,00 €	1 100 000,00 €		

Total	100 998,80 €	1 540 610,24 €	3 877 637,34 €	1 085 240,25 €	6 604 486,63 €	2 414 699,72 €	3 009 716,79 €	1 206 203,20 €	13 235 106,34 €	976 723,87 €	213 070,43 €
--------------	--------------	----------------	----------------	----------------	-----------------------	----------------	----------------	----------------	------------------------	--------------	--------------

ANNEXE 5 au DOB 2022 - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2022-2024

RAR = Reste à réaliser (engagé non payé)

AP = Autorisation de Programme

CP = Crédits de Paiement

SYNTHESE - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	Réalisé 2020	Réalisé 2021	RAR 20201 (hors AP-CP)	2022	2023	2024
Acquisitions foncières	402 600,00 €	0 €	174 160 €	900 000 €	150 000 €	150 000 €
Travaux, installations et signalisations de voirie	1 186 322,77 €	1 272 143 €	504 072 €	1 530 000 €	1 515 000 €	1 515 000 €
Travaux de réaménagement de la rue Dantagnan	1 264 082,50 €	381 068 €	0 €	4 200 €	0 €	0 €
Travaux aménagement rues aux abords EHPAD				50 000 €	1 000 000 €	550 000 €
Réalisation d'une passerelle centre-ville - Bois Milon	762 246,87 €	161 680 €	0 €	27 000 €	0 €	0 €
Bassin de rétention des eaux pluviales - dépenses hydrauliques	39 088,80 €	19 811 €	6 435 €	415 000 €	665 000 €	680 000 €
Eclairage public et réseaux d'électrification	124 554,00 €	177 917 €	63 542 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
Travaux quai de Plagne et halte-nautique	0,00 €	91 620 €	0 €	250 000 €	500 000 €	100 000 €
Aménagement du site de Montalon et restauration Moulin	20 041,68 €	291 519 €	0 €	175 000 €	0 €	0 €
Aménagement autres sites, espaces publics divers (y compris équipements - mobiliers urbains)	60 128,81 €	83 431 €	113 510 €	110 000 €	300 000 €	300 000 €
Travaux - aménagement cimetière	0,00 €	864 €	72 690 €	105 000 €	20 000 €	0 €
Extension de l'école B. Cabanes	0,00 €	0 €	0 €	60 000 €	600 000 €	440 000 €
Travaux - aménagements divers bâtiments scolaires	979 345,06 €	173 219 €	94 614 €	250 000 €	250 000 €	250 000 €
Travaux - aménagements divers bâtiments communaux	142 184,34 €	226 574 €	240 562 €	402 000 €	350 000 €	250 000 €
Extension des locaux de la Plaine des Sports	24 720,64 €	67 780 €	0 €	660 000 €	0 €	0 €
Réalisation d'une halle sportive à La Garosse	12 872,66 €	27 411 €	0 €	500 000 €	960 000 €	0 €
Extension et réaménagement du club house tennis	0,00 €	0 €	0 €	50 000 €	200 000 €	0 €
Extension du skate park	0,00 €	0 €	0 €	30 000 €	150 000 €	70 000 €
Autres dépenses sur équipements sportifs	16 267,35 €	18 613 €	0 €	140 000 €	95 000 €	50 000 €
Acquisitions d'équipements - véhicules - matériels divers	318 676,17 €	295 043 €	116 799 €	230 000 €	250 000 €	250 000 €
Aménagement cœur de ville - tranche 1	0,00 €	0 €	0 €	50 000 €	600 000 €	1 200 000 €
Prestations et études diverses	32 208,70 €	62 670 €	26 822 €	70 000 €	60 000 €	80 000 €
Total	5 385 340 €	3 351 363 €	1 413 207 €	6 108 200 €	7 765 000 €	5 985 000 €

Dont AP-CP : 3 877 637 € 1 085 240 €

Projections sur années :	2022	2023	2024
Emprunt	700 000 €	1 800 000 €	1 200 000 €
Epargne brute	2 798 808 €	2 765 163 €	2 705 432 €
Remboursement en capital de la dette	387 136 €	367 798 €	342 018 €
Besoin de financement de l'investissement	4 921 877 €	5 010 011 €	3 314 229 €
Variation du fonds de roulement	-1 810 205 €	-812 646 €	249 185 €
Résultat de clôture investissement au 31/12/N	818 471 €	5 825 €	255 010 €
Encours de dette au 31/12/N	5 407 165 €	6 839 367 €	7 697 349 €
Capacité de désendettement (en années)	1,9	2,5	2,8

Article	RECETTES D'INVESTISSEMENT	REALISE 2015	REALISE 2016	REALISE 2017	REALISE 2018	REALISE 2019	REALISE 2020	BP 2021 (yc RAR 2020)	REALISE 2021	% réel
280422	Privés - bât. et installations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 500,00 €	12 500,00 €	0,00 €	0,00 €	
28051	Concessions & droits similaires	11 052,20 €	5 294,25 €	4 891,22 €	17 552,00 €	24 429,80 €	20 162,89 €	8 480,49 €	8 599,00 €	
28121	Amort. plantation d'arbres et d'arbustes	2 223,00 €	2 223,00 €	2 223,00 €	2 223,00 €	2 223,00 €	2 223,00 €	2 192,37 €	2 223,00 €	
28128	Autres agencements et aménagements	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	938,88 €	2 165,84 €	2 196,08 €	
28135	Installat° générales, aménagements construct°	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	489,37 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
28152	Installations de voirie	0,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	1 811,50 €	2 518,55 €	2 553,73 €	
281534	Réseaux d'électrification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
281538	Autres réseaux	1 272,00 €	5 176,91 €	8 662,65 €	3 746,91 €	4 616,39 €	1 169,33 €	1 105,55 €	1 121,00 €	
281568	Autre matériel incendie	1 376,74 €	694,00 €	415,00 €	1 195,00 €	1 675,00 €	2 373,00 €	2 337,86 €	2 370,52 €	
281571	Matériel roulant	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	25 852,00 €	25 852,00 €	25 495,70 €	25 852,00 €	
281578	Autre matériel voirie	5 538,00 €	6 980,90 €	12 907,90 €	21 789,36 €	35 438,32 €	32 692,20 €	38 785,77 €	38 574,80 €	
28158	Amort. autres matériels techniques	16 068,59 €	11 530,27 €	41 306,80 €	70 437,83 €	73 307,82 €	110 963,88 €	117 365,43 €	119 005,68 €	
28181	Installations générales	0,01 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
28182	Matériel de transport	30 836,66 €	20 786,71 €	19 641,86 €	16 520,00 €	17 304,00 €	22 828,89 €	21 761,88 €	22 066,00 €	
28183	Matériel de bureau informatique	23 755,31 €	17 834,36 €	21 648,30 €	33 455,20 €	57 049,85 €	49 471,19 €	44 515,36 €	45 190,53 €	
28184	Mobilier	17 031,11 €	13 302,06 €	15 651,11 €	24 283,55 €	30 333,42 €	26 659,79 €	30 160,85 €	30 600,70 €	
28188	Autres immos corporelles	64 597,48 €	62 417,63 €	57 922,38 €	56 933,38 €	67 396,51 €	60 156,55 €	63 032,92 €	61 306,57 €	
4817	Pénalités renégociat° dette		0,00 €							
040	Opérations d'ordre entre section	274 641,11 €	198 839,94 €	285 264,15 €	315 289,81 €	447 724,15 €	499 704,52 €	479 736,85 €	488 727,73 €	
2031	Frais d'études	0,00 €	0,00 €	18 434,54 €	5 390,86 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
2033	Frais d'insertion	0,00 €	0,00 €	108,00 €	864,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
21534	Réseaux d'électrification	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 139,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
238	Avances forfaitaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	179 860,01 €	50 000,00 €		
13251	GFP de rattachement	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
4582	Op sous mandat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €		0,00 €	
041	Opérations patrimoniales	15 000,00 €	0,00 €	18 542,54 €	8 394,39 €	0,00 €	179 860,01 €	50 000,00 €	0,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement							3 442 987,36 €		
TOTAL RECETTES D'ORDRE		289 641,11 €	198 839,94 €	303 806,69 €	323 684,20 €	447 724,15 €	679 564,53 €	3 972 724,21 €	488 727,73 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		6 158 372,12 €	3 198 200,98 €	2 079 109,71 €	5 249 570,39 €	5 312 352,89 €	4 909 460,01 €	8 849 182,75 €	3 992 623,32 €	
001	solde d'exécution d'invest. reporté de N-1			54 774,23 €						

RAR 2021 : 295 364,95 €

Résultat section investissement y compris 001 :	-254 427,91 €	54 774,23 €	-1 224 785,33 €	-824 141,13 €	-51 821,48 €	-1 364 306,85 €	0,00 €	-1 395 811,43 €
---	---------------	-------------	-----------------	---------------	--------------	-----------------	--------	-----------------

BUDGET ANNEXE - SPIC HALTE NAUTIQUE

ANNEXE 7 AU DOB 2022

SECTION D'EXPLOITATION		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021
<i>Compte</i>	Dépenses d'exploitation	<i>Montant HT</i>				
6061	Dépenses d'énergie (élect., eau)	188,88 €	401,60 €	268,57 €	500,00 €	450,18 €
6063	Fournitures d'entretien et de petit équipement	0,00 €	0,00 €	508,78 €	4 650,00 €	0,00 €
61558	Sous-traitance entretien et réparations	0,00 €	0,00 €	1 260,00 €	0,00 €	0,00 €
6156	Maintenance	0,00 €	1 850,00 €	0,00 €	2 000,00 €	665,00 €
627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	0,00 €	1,40 €	5,00 €	2,05 €
658	Charges diverses de gestion courante	0,00 €	0,00 €	1,49 €	5,00 €	0,00 €
66111	Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles d'exploitation		188,88 €	2 251,60 €	2 040,24 €	7 160,00 €	1 117,23 €
6811	Dotations aux amortissements	0,00 €	7 263,00 €	7 535,00 €	7 693,00 €	7 693,00 €
023	Virement à la section d'investissement				3 481,04 €	
Total dépenses d'ordre d'exploitation		0,00 €	7 263,00 €	7 535,00 €	11 174,04 €	7 693,00 €
Total :		188,88 €	9 514,60 €	9 575,24 €	18 334,04 €	8 810,23 €

		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021
<i>Compte</i>	Recettes d'exploitation	<i>Montant HT</i>				
74	Subventions d'exploitation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 024,00 €
752	Locations emplacements	7 691,69 €	8 273,13 €	7 472,71 €	7 740,00 €	9 961,56 €
7588	Régul TVA	0,31 €	0,92 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
774	Subvention de fonctionnement budget principal	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7718 ou 778	Autres produits exceptionnels		1 434,00 €	0,00 €	0,00 €	0,70 €
Total recettes réelles d'exploitation		12 692,00 €	9 708,05 €	7 472,71 €	7 740,00 €	11 986,26 €
042 - 777	Opérations d'ordre entre sections - dotations amort. Subventions	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total recettes d'ordre d'exploitation		0,00 €				
002	Excédent de fonctionnement reporté	0,00 €	12 503,12 €	12 696,57 €	10 594,04 €	10 594,04 €
Total :		12 692,00 €	22 211,17 €	20 169,28 €	18 334,04 €	22 580,30 €
Résultat CA ou équilibre BP :		12 503,12 €	12 696,57 €	10 594,04 €	0,00 €	13 770,07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021
<i>Compte</i>	Dépenses d'investissement	<i>Montant HT</i>				
2131	Constructions - bâti.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	110 000,00 €	91 620,00 €
2135	Dépenses d'équipement	0,00 €	6 785,00 €	3 971,75 €	13 375,29 €	9 914,68 €
1641	Remboursement dette	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses réelles d'investissement		0,00 €	6 785,00 €	3 971,75 €	123 375,29 €	101 534,68 €
040 - 13914	Opérations d'ordre entre sections - amort subventions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total dépenses d'ordre d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total :		0,00 €	6 785,00 €	3 971,75 €	123 375,29 €	101 534,68 €
<i>Restes à réaliser n-1</i>		<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>0,00 €</i>	<i>1 840,00 €</i>	<i>0,00 €</i>
Total yc RAR 2020		0,00 €	6 785,00 €	3 971,75 €	125 215,29 €	101 534,68 €

		CA 2018	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	CA 2021
<i>Compte</i>	Recettes d'investissement	<i>Montant HT</i>				
131	Subvention d'investissement	0,00 €		0,00 €	110 000,00 €	91 620,00 €
Total recettes réelles d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	110 000,00 €	91 620,00 €
28131	Dotations aux amort - bâti.	0,00 €	7 263,00 €	7 263,00 €	7 263,00 €	7 263,00 €
28135	Dotations aux amort - installa.	0,00 €		272,00 €	430,00 €	430,00 €
Total recettes d'ordre d'investissement		0,00 €	7 263,00 €	7 535,00 €	7 693,00 €	7 693,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement				3 481,04 €	
001	Solde d'exécution cumulé d'investissement	0,00 €	0,00 €	478,00 €	4 041,25 €	4 041,25 €
Total :		0,00 €	7 263,00 €	8 013,00 €	125 215,29 €	103 354,25 €
Résultat CA ou équilibre BP :		0,00 €	478,00 €	4 041,25 €	0,00 €	1 819,57 €